

Ferrures pour carrossiers industriels



Fabricant Français

2

ARTICULER

31

GRILLAGER

9

TIRER

32

VENTILER

11

MAINTENIR

33

ENTRETENIR

13

AMÉNAGER

36

Index

22

VERROUILLER

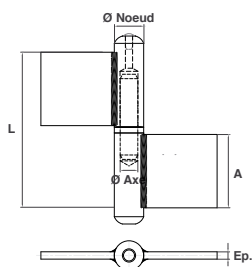
40

CGV

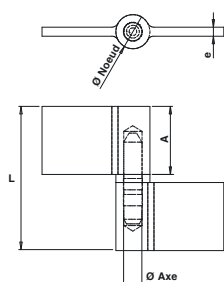
écomobilier
COLLECTER · TRIER · RECYCLER

Eco-mobilier est un organisme à but non lucratif, agréé par le Ministère en charge de l'environnement qui organise la collecte et la valorisation du mobilier usagé, par la réutilisation, le recyclage ou encore la valorisation énergétique. Pour chaque produit concerné, la taxe est calculée suivant un barème préétabli et le poids de l'article.

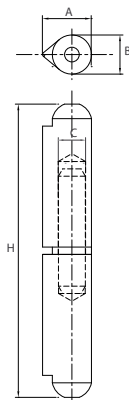
Le Fournisseur Torbel Industrie est enregistré au registre national des metteurs sur le marché d'éléments d'ameublement sous le numéro FR018353. Ce numéro garanti que le Fournisseur, en adhérant à Eco-mobilier, se met en conformité avec les obligations réglementaires qui lui incombent en application de l'article L 541-10-1 10° du code de l'environnement.


GSNR..
**Paumelle de grille soudée à nœuds arrondis
Bague laiton**

Code		L	A	EP. lame (e)	Ø Nœud	Ø Axe	Charge max /Paumelle	Tarif HT en €		Dispo. (sem.)
Axe acier - Lame au centre										
GSNR060	BRUT	60	30	5	14	7	35 kg	12,79	6	STOCKÉ
GSNR070	BRUT	70	35	5	16	8	35 kg	13,33	6	STOCKÉ
GSNR080	BRUT	80	40	5	18	9	40 kg	13,74	6	STOCKÉ
GSNR090	BRUT	90	45	5	20	10	45 kg	16,81	6	STOCKÉ
GSNR100	BRUT	100	50	5	20	12	75 kg	17,22	6	STOCKÉ
GSNR120	BRUT	120	60	6	22	12	75 kg	18,71	6	STOCKÉ
GSNR140	BRUT	140	70	6	22	12	75 kg	25,80	6	STOCKÉ
GSNR160	BRUT	160	70	6	23	14	95 kg	44,26	6	STOCKÉ
GSNR180	BRUT	180	70	6	23	14	95 kg	65,20	6	STOCKÉ

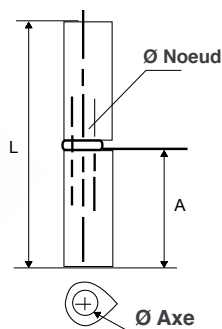

GPS..
Paumelle de grilles «GO»

Code		L	A	EP. lame (e)	Ø Nœud	Ø Axe	Tarif HT en €		Dispo. (sem.)
GPS06BLC	BRUT	60	30	4	15	8	7,76	30	2
GPS07BLC	BRUT	70	35	4	15	8	8,99	30	2
GPS08BLC	BRUT	80	40	4	15	8	9,64	20	2
GPS09BLC	BRUT	90	45	5	16	9	10,73	20	2
GPS10BLC	BRUT	100	50	5	16	9	11,95	10	2
GPS12BLC	BRUT	120	60	6	18	10	14,98	10	2
GPS14BLC	BRUT	140	70	6	18	10	23,02	10	2


SALBR..
**SOUDALU® Paumelle aluminium à souder bouts ronds
Bague INOX**

Code		H	A	B	C	Charge max /Paumelle	Tarif HT en €		Dispo. (sem.)
Axe INOX									
SALBRABI08	BRUT	80	16	13	8	20 kg	8,38	20	STOCKÉ
SALBRABI10	BRUT	100	20	16	10	30 kg	14,80	20	STOCKÉ
SALBRABI12	BRUT	120	20	16	11	30 kg	16,97	10	STOCKÉ

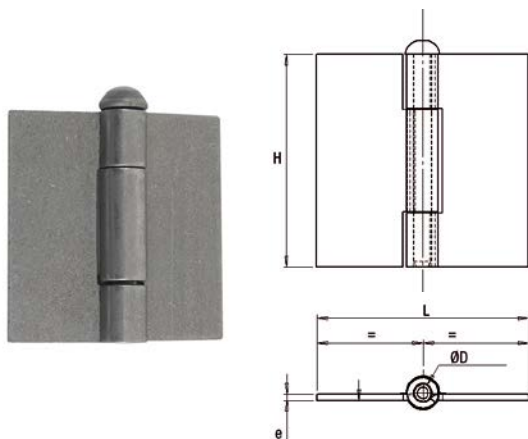
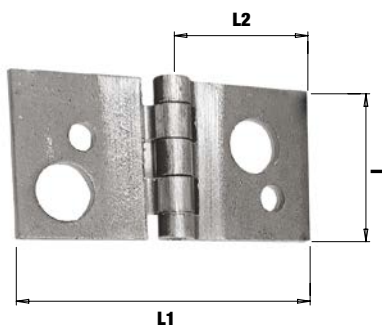
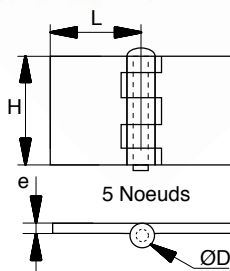
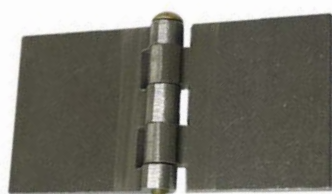
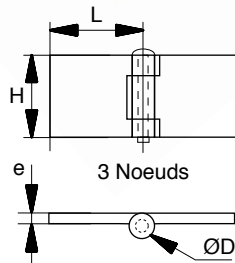
Code		H	A	B	C	Charge max /Paumelle	Tarif HT en €		Dispo. (sem.)
Axe INOX									
SALBRABI15	BRUT	150	25	20	13	55 kg	38,63	10	4
SALBRABI18	BRUT	180	25	20	14	60 kg	61,54	10	4
SALBRABI20	BRUT	200	25	20	14	60 kg	76,82	10	4
Axe INOX + Graisseur TK									
SALBRTK100	BRUT	100	20	16	10	30 kg	20,17	10	4


MA..
Paumelle MAROC® - Bague Laiton

Code		L	A	Ø Nœud	Ø Axe	Tarif HT en €		Dispo. (sem.)
MA100ABLA	BRUT	100	20	16	9	3,51	20	STOCKÉ
MA120ABLA	BRUT	120	20	16	9	3,98	10	STOCKÉ
MA160ABLA	BRUT	160	25	20	11	8,99	10	STOCKÉ
MA180ABLA	BRUT	180	29	23	14	13,87	10	STOCKÉ

Code		L	A	Ø Nœud	Ø Axe	Tarif HT en €		Dispo. (sem.)
MA80ABLA	BRUT	80	16	13	7	1,73	30	2
MA140ABLA	BRUT	140	25	20	11	7,11	10	2
MA200ABLA	BRUT	200	29	23	14	18,59	10	2

Charnières



CH32.. Charnière 3 noeuds

Code		H	L	ØD	e	Tarif HT en €		Dispo. (sem.)
CH3230030	BRUT	30	30	12	5	13,12	20	4
CH3230040	BRUT	30	40	12	5	13,12	20	4
CH3230060	BRUT	30	60	12	5	11,01	20	4
CH3235040	BRUT	35	40	12	5	14,05	20	4
CH3235060	BRUT	35	60	12	5	12,47	20	4
CH3240040	BRUT	40	40	12	5	15,67	20	Nous consulter
CH3240050	BRUT	40	50	12	5	15,67	20	4
CH3240060	BRUT	40	60	12	5	13,55	20	Nous consulter
CH3240080	BRUT	40	80	12	5	16,05	20	4
CH3240090	BRUT	40	90	12	5	16,05	20	Nous consulter
CH3245040	BRUT	45	40	12	5	16,36	20	4
CH3245060	BRUT	45	60	12	5	14,30	20	4

CH5.. Charnière 5 noeuds

Code		H	L	ØD	e	Tarif HT en €		Dispo. (sem.)
CH5250040	BRUT	50	40	12	5	18,31	20	4
CH5250050	BRUT	50	50	12	5	18,31	20	Nous consulter
CH5250060	BRUT	50	60	12	5	16,2	20	4
CH5250080	BRUT	50	80	12	5	18,66	20	4
CH5250090	BRUT	50	90	12	5	18,66	20	4
CH5260040	BRUT	60	40	12	5	20,45	20	4
CH5260060	BRUT	60	60	12	5	18,32	20	4
CH5260090	BRUT	60	90	12	5	20,95	10	4
CH5280040	BRUT	80	40	12	5	25,17	10	4
CH5280060	BRUT	80	60	12	5	25,17	10	4
CH5280080	BRUT	80	80	12	5	25,99	10	Nous consulter
CH5580080	BRUT	80	80	15	5	34,13	5	Nous consulter
CH5660060	BRUT	60	60	16	5	25,98	5	4

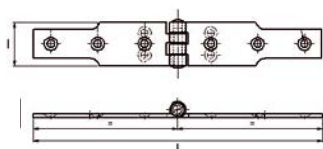
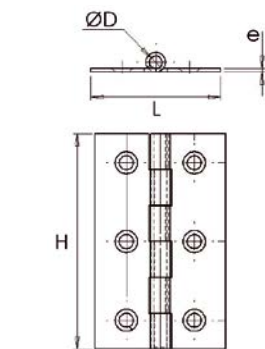
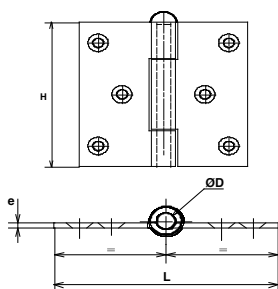
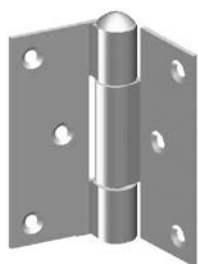
CH5205.. Charnière 5 nœuds percée

Code sens gauche	Code sens droite		L1	L2	l	Tarif HT en €		Dispo. (sem.)
CH52050G	CH52050D	BRUT	100	50	50	19,25	20	Nous consulter

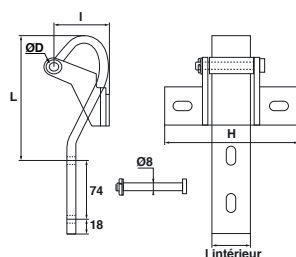
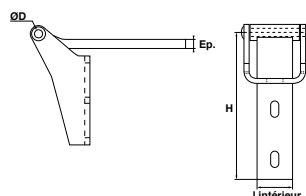
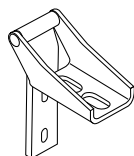
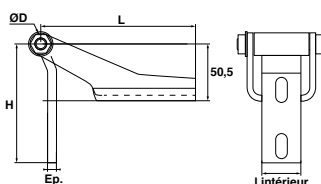
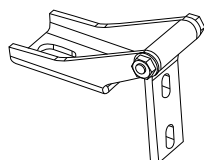
4254.. Charnière « Américaine » à nœud roulé non percée

Code		H	L	ØD	e	Tarif HT en €		Dispo. (sem.)
Broche mobile								
425410	BRUT	40	40	4	2	1,50	25	4
425420	BRUT	50	50	6	2	2,06	25	4
425430	BRUT	60	60	6	2	2,29	25	4
425440	BRUT	70	70	6	2	2,58	25	4
425450	BRUT	80	80	6	2,5	3,50	25	4
425460	BRUT	100	100	6	2,5	5,75	25	4

Charnières



Charnières hayon/coffre



4256.. Charnière « Américaine » à noeud roulé

Code		H	L	ØD	e	Tarif HT en €		Dispo. (sem.)
Broche mobile - Percée fraisée								
425610	Z.BLANC	40	40	4	2	2,29	25	4
425620	Z.BLANC	50	50	6	2	2,81	25	4
425630	Z.BLANC	60	60	6	2	3,16	25	4
425640	Z.BLANC	70	70	6	2	3,91	25	4
425650	Z.BLANC	80	80	6	2,5	5,48	25	4

Écomobilier COLLECTER · TRIER · RECYCLER Soumis à éco-participation Mobilier.

422.. Charnière à noeud roulé Inox

INOX

Code		H	L	ØD	e	Tarif HT en €		Dispo. (sem.)
422830	I 304	60	35	3	1	2,24	25	4
422870	I 304	80	45	4	1,2	4,92	25	4
422900	I 304	100	50	5	1,5	8,98	25	4

Écomobilier COLLECTER · TRIER · RECYCLER Soumis à éco-participation Mobilier.

4275.. Charnière à congés Inox

INOX

Code		L	l	Tarif HT en €		Dispo. (sem.)
427520	I 304	200	30	11,66	25	4
427540	I 304	250	40	15,54	12	4
427560	I 304	300	50	24,22	12	4

CINS00.. Charnière de porte droite

Code		ØD	H	L	l	l int.	Ep.	Tarif HT en €		Dispo. (sem.)
CINS001075	Z.BLANC	10	106	138	50	35	8	Nous consulter	1	Nous consulter

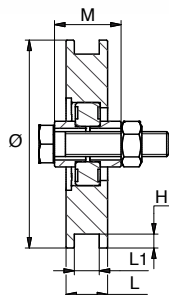
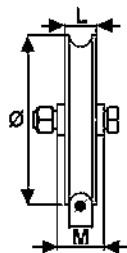
504149.. Charnière de hayon arrière

Code		ØD	H	l	l int.	Ep.	Tarif HT en €		Dispo. (sem.)
504149912	Z.BLANC	8	146	50	35	8	Nous consulter	1	Nous consulter

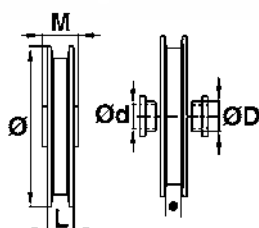
501043.. Charnière de portillon peinte

Code		ØD	H	L	l	l int.	Ep.	Tarif HT en €		Dispo. (sem.)
5010432563	GRIS	8	122	198	50	35	8	Nous consulter	1	Nous consulter

Roues



Poulies



A1..

Roue à gorge ronde acier zingué

Code		Ø	L	M		KG				Tarif HT en €		Dispo. (sem.)
1 roulement												
A14060	Z.BLANC	60	20	32	16	200	6201x1	12x50	17	16,65	12	STOCKÉ
A14080	Z.BLANC	80	20	32	16	300	6201x1	14x55	17	19,64	8	STOCKÉ
A14100	Z.BLANC	100	20	32	16	300	6201x1	14x55	17	25,02	6	STOCKÉ
2 roulements												
A16100	Z.BLANC	100	30	34	20	600	6203x2	14x70	17	39,36	4	STOCKÉ
A16120	Z.BLANC	120	30	34	20/22	600	6203x2	14x70	17	42,85	2	STOCKÉ
A16152	Z.BLANC	150	40	60	30	1200	6205x2	20x100	25	110,68	1	STOCKÉ

Code		Ø	L	M		KG				Tarif HT en €		Dispo. (sem.)
1 roulement												
A14081	Z.BLANC	80	25	32	20	300	6201x1	14x55	17	25,52	6	2
A14090	Z.BLANC	90	20	32	16	300	6201x1	14x55	17	22,80	6	2
A14101	Z.BLANC	100	30	32	20	300	6201x1	14x55	17	32,51	4	2
A14120	Z.BLANC	120	20	32	16	300	6201x1	14x55	17	27,76	2	2
2 roulements												
A16140	Z.BLANC	140	30	44	20/22	1000	6005x2	16x70	25	59,20	2	2
A16160	Z.BLANC	160	30	44	20/22	1000	6005x2	16x70	25	75,77	2	2
A16182	Z.BLANC	180	45	70	35	1200	6205x2	20x100	25	181,46	2	Nous consulter
A16200	Z.BLANC	200	30	44	20/22	1000	6205x2	16x70	25	127,91	2	Nous consulter

A..

Roue à gorge rectangulaire acier zingué

Code		Ø	L	M		KG				Tarif HT en €		Dispo. (sem.)
1 roulement												
A8060	Z.BLANC	60	20	32	8,5x8	200	6203x1	12x50	17	18,93	12	STOCKÉ
A8080	Z.BLANC	80	20	32	12x8	300	6203x1	14x55	17	20,37	8	STOCKÉ

Code		Ø	L	M		KG				Tarif HT en €		Dispo. (sem.)
1 roulement												
A8100	Z.BLANC	100	20	32	15x10	300	6203x1	14x55	17	33,44	6	Nous consulter
2 roulements												
A10100	Z.BLANC	100	30	34	21x10	600	6203x2	14x70	17	52,95	4	Nous consulter
A10120	Z.BLANC	120	30	34	21x10	600	6203x2	14x70	17	60,37	2	Nous consulter
A10140	Z.BLANC	140	30	44	21x10	1000	6005x2	16x70	25	80,52	2	Nous consulter
A10200	Z.BLANC	200	30	44	21x10	1000	6005x2	16x70	25	136,24	2	Nous consulter

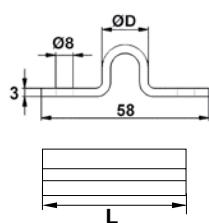
A1..

Poulie à billes acier zingué

Code		Ø	L	M		KG	ØD	Ød	Tarif HT en €		Dispo. (sem.)
1 roulement											
A106006	Z.BLANC	60	13	20	6	180	Ø15	10	26,78	8	Nous consulter
A106008	Z.BLANC	60	13	20	8	180	Ø15	10	26,78	8	Nous consulter
A108006	Z.BLANC	80	13	20	6	280	Ø15	12	29,40	8	Nous consulter
A108008	Z.BLANC	80	13	20	8	280	Ø15	12	29,40	8	Nous consulter
A110008	Z.BLANC	100	13	20	8	280	Ø25	12	39,03	8	Nous consulter

Remplace avantageusement la poulie en fonte sans roulement à billes.
Offre des possibilités d'utilisation diverses.

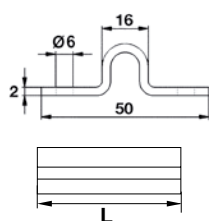
Rails



A51..

Rail rond à visser

Code		L	ØD	Tarif HT en €		Dispo. (sem.)
A51003	 GALVA.	3000	16	64,25	 1	STOCKÉ
A51004	 GALVA.	3500	16	74,94	 1	STOCKÉ
A51203	 GALVA.	3000	20	74,94	 1	STOCKÉ

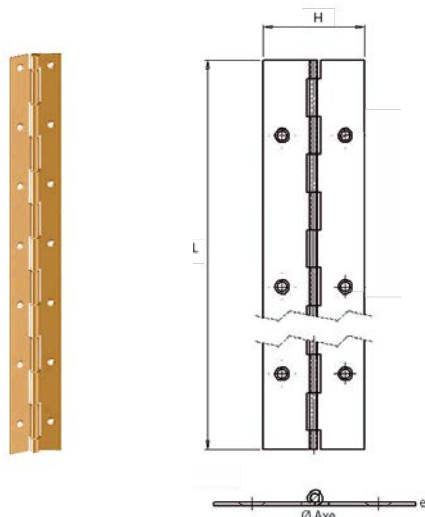


A5100..

Rail rond à visser inox

Code		L	Tarif HT en €		Dispo. (sem.)
A51005	 INOX	3000	93,01	 6	2
A51006	 INOX	3500	108,51	 6	2

Assemblage



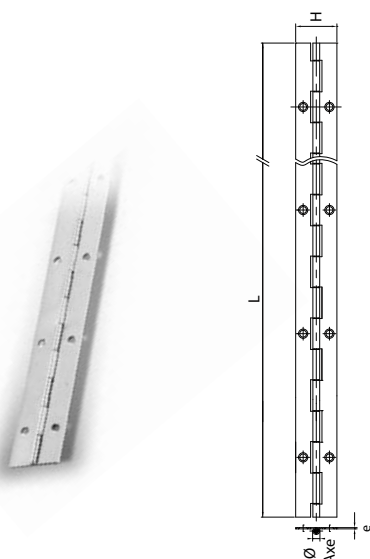
473240

Charnière à piano nœud roulé

Code		L	H x e	Ø Axe	Tarif HT en €		Dispo. (sem.)
473240	BRUT	3480	40x1,8	1,8	10,39	30	STOCKÉ

écomobilier
COLLECTER-TRIÉ-RECYCLER

Soumis à éco-participation Mobilier.



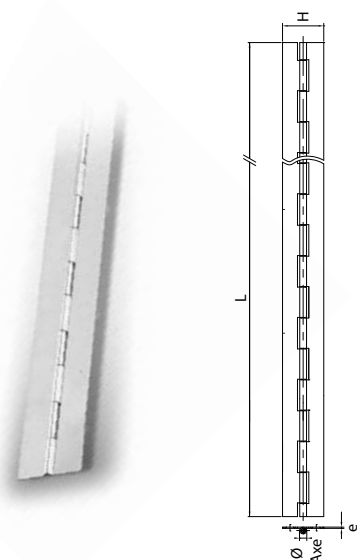
472...

Charnière à piano Inox

Code		L	H x e	Ø Axe	Tarif HT en €		Dispo. (sem.)
Percée + trous fraisés							
472610	I 304	1980	20x0,6	1,8	12,52	50	STOCKÉ
472630	I 304	1980	25x0,6	1,8	13,85	50	STOCKÉ
472650	I 304	1980	32x0,6	1,8	16,61	50	STOCKÉ
472670	I 304	1980	40x0,6	1,8	19,72	25	STOCKÉ
472690	I 304	1980	52x0,6	1,8	25,88	25	STOCKÉ
472750	I 304	3480	25x0,6	2	25,33	30	STOCKÉ
472770	I 304	3480	32x0,6	2	29,57	30	STOCKÉ

écomobilier
COLLECTER-TRIÉ-RECYCLER

Soumis à éco-participation Mobilier.



47....

Charnière à piano forte non percé Inox

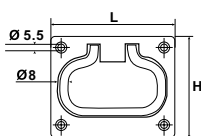
Code		L	H x e	Ø Axe	Tarif HT en €		Dispo. (sem.)
Axe 2,5 mm Inox							
476100	I 304	1980	32x1	2,5	41,49	25	STOCKÉ
Axe 3 mm Inox							
476220	I 304	1980	50x1,2	3	43,38	10	STOCKÉ
477350	I 304	1980	40x1,5	3	68,41	10	STOCKÉ
477360	I 304	1980	50x1,5	3	88,14	10	STOCKÉ
Axe 4 mm Inox							
476670	I 304	1980	50x2	4	166,48	5	STOCKÉ
476680	I 304	1980	70x2	4	132,66	5	STOCKÉ

écomobilier
COLLECTER-TRIÉ-RECYCLER

Soumis à éco-participation Mobilier.

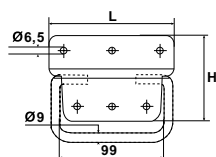
INOX

INOX



9201551 Poignée à encastrer

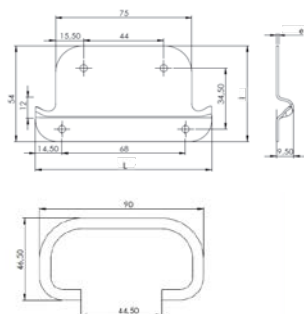
Code		H	L	Tarif HT en €		Dispo. (sem.)
9201551	Z.BLANC	90	110	11,38	10	4



9201660 Poignée de caisse forte

Code		H	L	Tarif HT en €		Dispo. (sem.)
9201660	BRUT	80	120	16,11	10	4

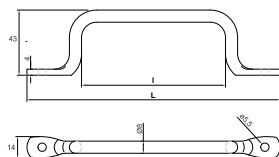
écomobilier COLLECTER TRIER RECYCLER Soumis à éco-participation Mobilier.



J52933.. Poignée de malle n°1

Code		Platine (L x l x e)	Ø anse x l int	Nb & Ø vis	Tarif HT en €		Dispo. (sem.)
J529332	Z.BLANC	97 x 54 x 1	6 x 77	4 x 3 F/90°	2,52	12	STOCKÉ

écomobilier COLLECTER TRIER RECYCLER Soumis à éco-participation Mobilier.

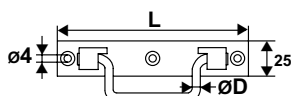


9201032 Poignée fil à pattes

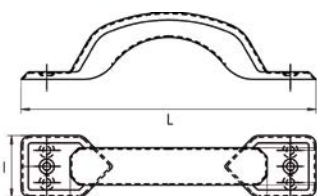
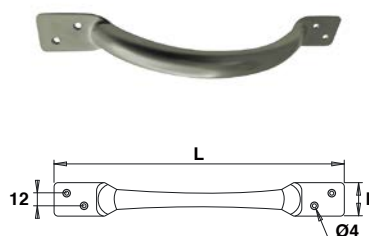
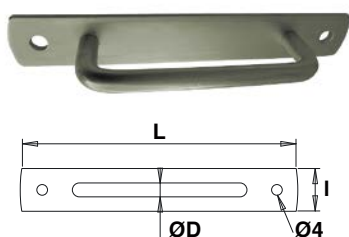
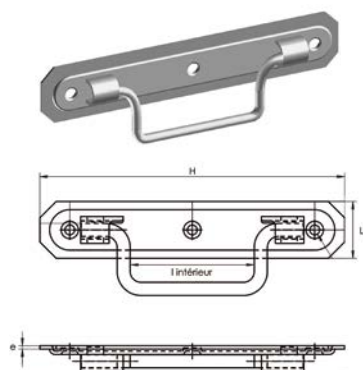
Code		L	l	Tarif HT en €		Dispo. (sem.)
9201032	Z.BLANC	167	95	2,83	25	STOCKÉ

920../J52.. Poignée «St Etienne» bouts carrés

Code		L	ØD	Tarif HT en €		Dispo. (sem.)
9201172	Z.BLANC	120	7	4,24	12	STOCKÉ
J529151	Z.BLANC	140	7	4,37	25	STOCKÉ
J529161	Z.BLANC	160	8	4,54	25	STOCKÉ
J529171	Z.BLANC	190	8	4,64	25	STOCKÉ



Poignées



7330..

Poignée à arrêt platine emboutie

INOX

Code		H	L	l intérieur	e	Tarif HT en €		Dispo. (sem.)
733050	I 304	160	30	72	1,5	9,34	25	4
733070	I 304	190	36	89	2,5	20,95	25	4

5071

Poignée de tirage sur platine

Code		Ø D	L	l	Tarif HT en €		Dispo. (sem.)
5071	Z.BLANC	14	265	40	12,32	6	STOCKÉ

5004

Poignée de tirage emboutie

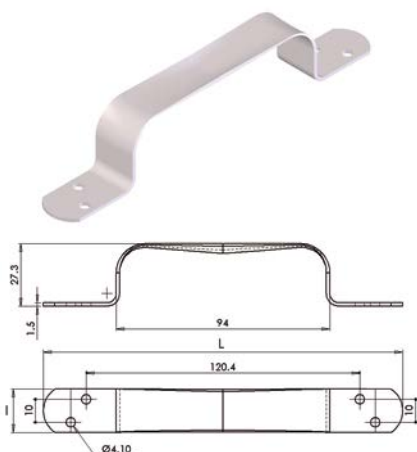
Code		Ø D	L	l	Tarif HT en €		Dispo. (sem.)
5004	Z.BLANC	20	245	32	2,38	12	2

7320..

Poignée emboutie arrondie

Code		L	l	Tarif HT en €		Dispo. (sem.)
732010	NICKELÉ	100	22	1,37	50	4
732020	NICKELÉ	120	25	1,82	50	4
732030	NICKELÉ	140	28	2,41	50	4
732040	NICKELÉ	160	30	2,89	50	4

Poignées

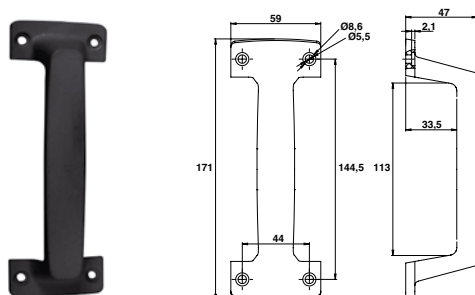


7303..

Poignée emboutie

INOX

Code		L	l	Tarif HT en €		Dispo. (sem.)
730300	Z.BLANC	158	19	3,65	25	4
730310	I 304	158	19	5,04	25	4

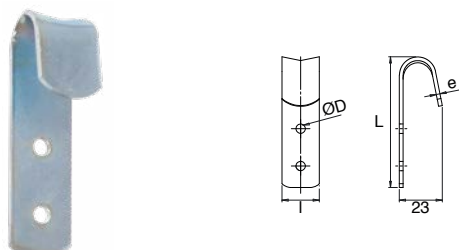


795540

Poignée à visser composite

Code		L	Tarif HT en €		Dispo. (sem.)
795540	NOIR	141	2,34	10	4

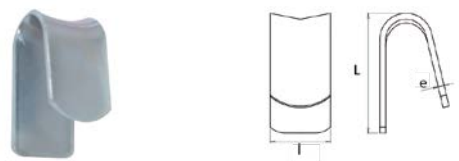
Crochets



J513374

Crochet de bâchage à visser

Code		L	l x e	Ø D	Tarif HT en €		Dispo. (sem.)
J513374	Z.BLANC	70	20 x 2	5	0,72	100	STOCKÉ



J51337..

Crochet de bâchage à souder

Code		L	l x e	Tarif HT en €		Dispo. (sem.)
J513377	BRUT	40	20 x 2	0,50	1000	4

Butées



94PAF76 Butée à aimant ovale (x2)

Code	Tarif HT en €	Dispo. (sem.)
94PAF76F	12,44	20

écomobilier COLLECTER - TRIER - RECYCLER Soumis à éco-participation Mobilier.



94PAF86 Butée à aimant ronde (x2)

Code	Tarif HT en €	Dispo. (sem.)
94PAF86F	12,44	20

écomobilier COLLECTER - TRIER - RECYCLER Soumis à éco-participation Mobilier.



1613.. Butoir magnétique composite

Code	Tarif HT en €	Dispo. (sem.)
------	---------------	---------------

10 kg - Utilisation intérieure

161300	Z.BLANC	17,18	10	STOCKÉ
161310	GRIS	17,18	10	STOCKÉ

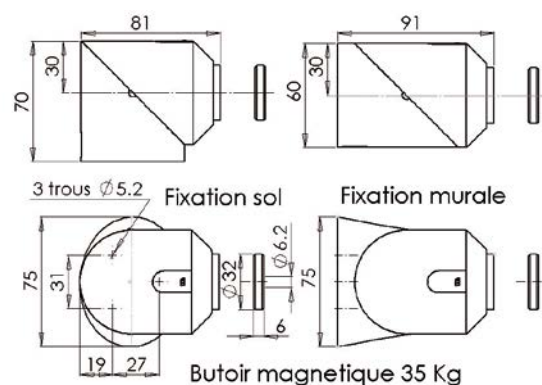
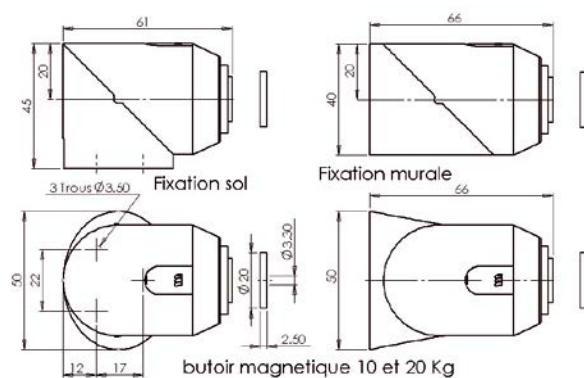
35 kg - Utilisation extérieure

161340	GRIS	49,11	5	STOCKÉ
--------	------	-------	---	--------

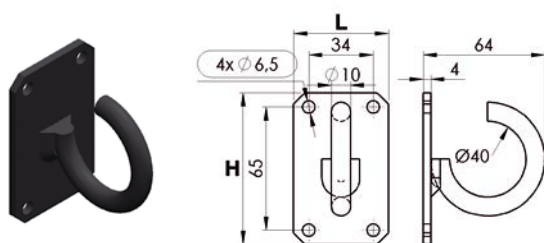
Code	Tarif HT en €	Dispo. (sem.)
------	---------------	---------------

20 kg - Utilisation extérieure

161330	GRIS	21,36	10	4
--------	------	-------	----	---



Patères

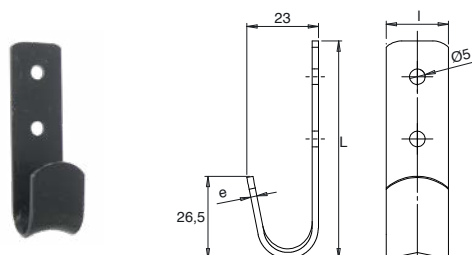


617010

Crochet multifonction

Code		H	L	Tarif HT en €		Dispo. (sem.)
617010	NOIR	80	50	7,38	10	4

écomobilier COLLECTER - TRIER - RECYCLER Soumis à éco-participation Mobilier.



J52601..

Patère contemporaine simple accroche

Code		L	l x e	Tarif HT en €		Dispo. (sem.)
J526012	EPOXY	70	20 x 2	2,08	10	Nous consulter

Compas



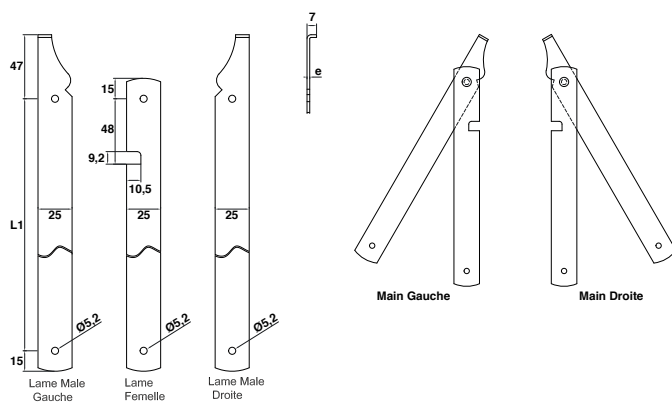
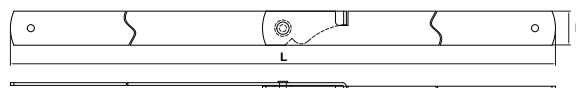
J5033..

Compas d'escabeau (paire)

Code		L	l x e	Fixation	Tarif HT en €		Dispo. (sem.)
J503374	Z.BLANC	300	25 x 2	2 vis TR 5	7,85	6	STOCKÉ
J503382	Z.BLANC	400	25 x 2	2 vis TR 5	9,14	6	STOCKÉ

Code		L	l x e	Fixation	Tarif HT en €		Dispo. (sem.)
J503370	Z.BLANC	250	25 x 2	2 vis TR 5	7,22	6	4
J503390	Z.BLANC	500	25 x 2	2 vis TR 5	10,15	6	4

Écomobilier COLLECTER TRIER RECYCLER Soumis à éco-participation Mobilier.



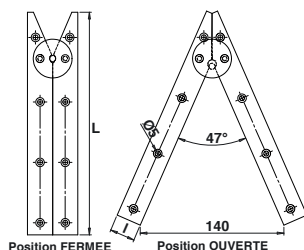
J50333..

Compas d'échelle

Code		L ouverte	l x e	Fixation	Tarif HT en €		Dispo. (sem.)
J503335	BRUT	190	25 x 3	(4+4) x TF 4	9,96	12	STOCKÉ

Code		L ouverte	l x e	Fixation	Tarif HT en €		Dispo. (sem.)
J503336	BRUT	220	25 x 3	(4+4) x TF 4	10,15	12	4

Écomobilier COLLECTER TRIER RECYCLER Soumis à éco-participation Mobilier.

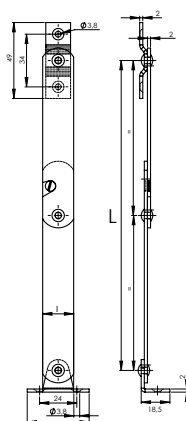


531..

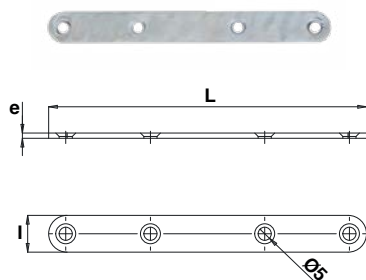
Compas d'arrêt avec équerre

Code sens gauche	Code sens droite		L	lxe	Tarif HT en €		Dispo. (sem.)
531700	531680	Z.BLANC	200	20x2	5,82	12	4
531740	531720	Z.BLANC	250	20x2	6,18	12	4
531780	531760	Z.BLANC	300	20x2	6,87	12	4
531820	531800	Z.BLANC	350	20x2	7,38	12	4
531860	531840	Z.BLANC	400	20x2	7,97	12	4

Écomobilier COLLECTER TRIER RECYCLER Soumis à éco-participation Mobilier.



Assemblage

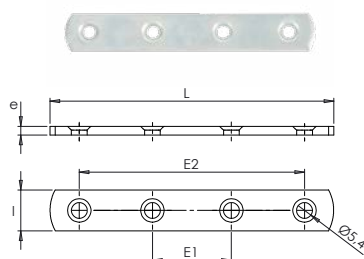


J5039..

Patte d'assemblage - Bouts ronds

Code		L	l x e	Nb & ø vis	Tarif HT en €		Dispo. (sem.)
J503950	Z.BLANC	60	14 x 2	4 x 5 F/90°	0,25	25	STOCKÉ
J503951	Z.BLANC	80	14 x 2	4 x 5 F/90°	0,36	25	STOCKÉ
J503952	Z.BLANC	100	14 x 2	4 x 5 F/90°	0,41	25	STOCKÉ
J503953	Z.BLANC	120	14 x 2	4 x 5 F/90°	0,45	25	STOCKÉ
J503954	Z.BLANC	140	16 x 2	4 x 5 F/90°	0,55	25	STOCKÉ
J503955	Z.BLANC	160	16 x 2	4 x 5 F/90°	0,68	25	STOCKÉ

écomobilier COLLECTER - TRIER - RECYCLER Soumis à éco-participation Mobilier.



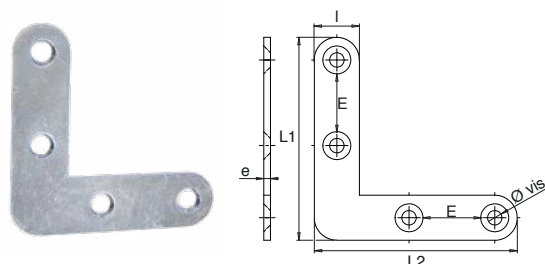
J5064..

Patte d'assemblage forte - Bouts arrondis

Code		L	l x e	Nb & ø vis	E1 E2	Tarif HT en €		Dispo. (sem.)
J506462	Z.BLANC	97	14x3	4x5,4F/90°	27x77	0,75	25	STOCKÉ
J506463	Z.BLANC	117	14x3	4x5,4F/90°	31x97	0,86	25	STOCKÉ
J506456	Z.BLANC	200	18x3	4x5,4F/90°	50x170	0,95	25	STOCKÉ

Code		L	l x e	Nb & ø vis	E1 E2	Tarif HT en €		Dispo. (sem.)
J506457	Z.BLANC	180	18x3	4x5,4F/90°	47x159	0,84	25	4

écomobilier COLLECTER - TRIER - RECYCLER Soumis à éco-participation Mobilier.



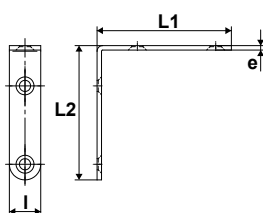
J50513..

Equerre de cadre

Code		L1 x L2	l x e	Nb & ø vis	Entraxe E	Tarif HT en €		Dispo. (sem.)
J505130	Z.BLANC	40 x 40	10 x 1,5	4 x 3,2 F/90°	19	0,24	25	STOCKÉ
J505132	Z.BLANC	60 x 60	16 x 1,5	4 x 4,2 F/90°	26	0,45	25	STOCKÉ
J505134	Z.BLANC	80 x 80	16 x 1,5	4 x 4,2 F/90°	45	0,58	25	STOCKÉ
J505136	Z.BLANC	100 x 100	16 x 2	4 x 4,2 F/90°	64	0,75	25	STOCKÉ

écomobilier COLLECTER - TRIER - RECYCLER Soumis à éco-participation Mobilier.

Assemblage



J5051..

Equerre de chaise - Bouts ronds

Code		L1 x L2	l x e	Nb & ø vis	Tarif HT en €		Dispo. (sem.)
J505110	Z.BLANC	30 x 30	14 x 2	4 x 4,2 F/90°	0,83	25	STOCKÉ
J505112	Z.BLANC	40 x 40	14 x 2	4 x 4,2 F/90°	0,84	25	STOCKÉ
J505114	Z.BLANC	50 x 50	14 x 2	4 x 4,2 F/90°	0,85	25	STOCKÉ
J505116	Z.BLANC	60 x 60	14 x 2	4 x 4,2 F/90°	0,86	25	STOCKÉ
Avec renfort							
J505118	Z.BLANC	70 x 70	18 x 3	4 x 4,2 F/90°	0,87	25	STOCKÉ
J505120	Z.BLANC	80 x 80	18 x 3	4 x 4,2 F/90°	0,91	25	STOCKÉ

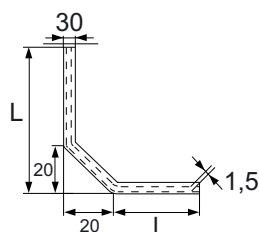
écomobilier COLLECTER · TRIER · RECYCLER Soumis à éco-participation Mobilier.

99251..

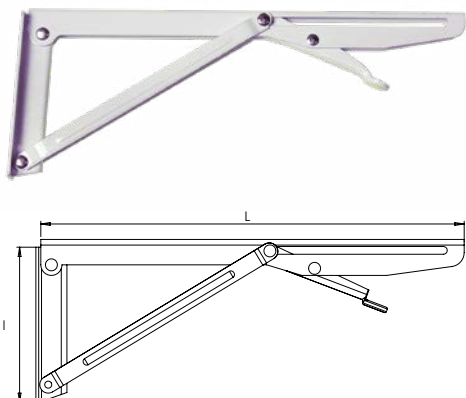
Equerre nervurée pan coupé 20x20

Code		L	l	Tarif HT en €		Dispo. (sem.)	U
9925145	GALVA.	85	70	84,94	50	STOCKÉ	%
9925155	GALVA.	100	70	91,30	50	STOCKÉ	%
9925165	GALVA.	115	70	95,88	50	STOCKÉ	%
9925175	GALVA.	130	70	104,52	50	STOCKÉ	%

Code		L	l	Tarif HT en €		Dispo. (sem.)	U
9925115	GALVA.	55	50	66,44	50	4	%
9925125	GALVA.	55	70	74,09	50	4	%
9925135	GALVA.	70	70	79,17	50	4	%
9925185	GALVA.	145	70	115,4	50	4	%



Consoles



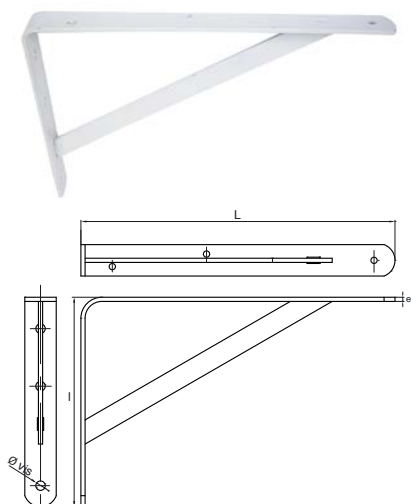
J50368..

Console pliante «EKMATIC»

Code		L x l	Tarif HT en €		Dispo. (sem.)
J503688	EPOXY	300 x 110	43,21	20	STOCKÉ
J503689	EPOXY	400 x 145	52,31	20	STOCKÉ

Écomobilier
COLLECTER - TRIER - RECYCLER

Soumis à éco-participation Mobilier.



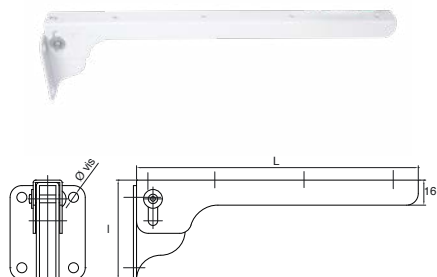
J50369..

Console lourde charge

Code		L	l	Tarif HT en €		Dispo. (sem.)
J503691	EPOXY	200	300	10,50	5	STOCKÉ
J503693	EPOXY	250	400	13,28	5	STOCKÉ
J503695	EPOXY	330	500	15,76	5	STOCKÉ

Écomobilier
COLLECTER - TRIER - RECYCLER

Soumis à éco-participation Mobilier.



J503676

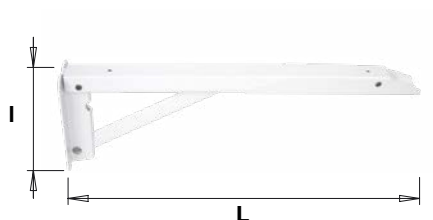
Console pliante-tôle

Code		L	l	Tarif HT en €		Dispo. (sem.)
J503676	EPOXY	180	78	16,84	1	STOCKÉ

Écomobilier
COLLECTER - TRIER - RECYCLER

Soumis à éco-participation Mobilier.

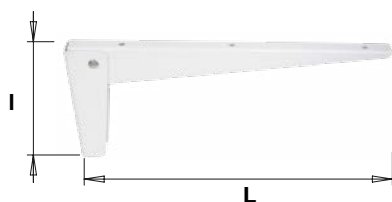
Consoles



J503672 Console pliante renforcée

Code		L	l	Tarif HT en €		Dispo. (sem.)
J503672	EPOXY	445	145	40,21	1	STOCKÉ

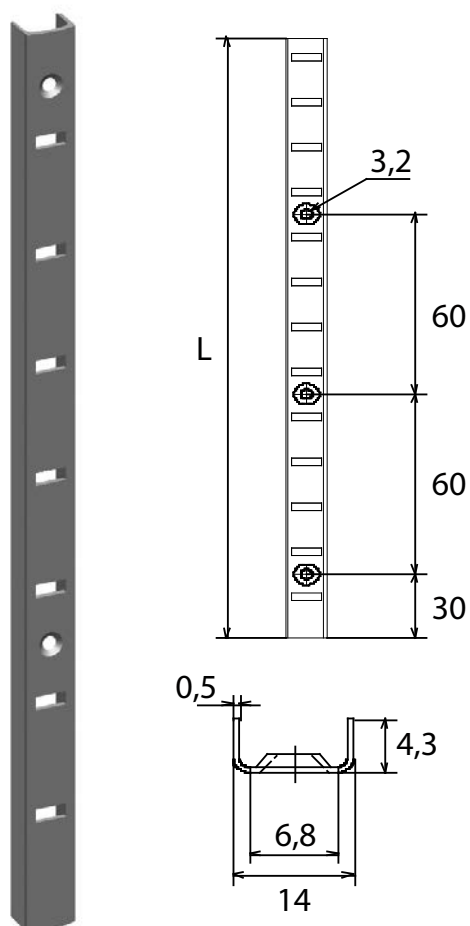
écomobilier COLLECTER - TRIER - RECYCLER Soumis à éco-participation Mobilier.



J50377.. Console escamotable

Code		L	l	Tarif HT en €		Dispo. (sem.)
J503770	EPOXY	300	130	22,31	5	STOCKÉ
J503772	EPOXY	400	160	28,16	5	STOCKÉ

écomobilier COLLECTER - TRIER - RECYCLER Soumis à éco-participation Mobilier.

**5220.. Crémaillère acier à visser**

Code		L	Tarif HT en €		Dispo. (sem.)
<i>Entraxe ajourage 15 mm</i>					
522020	NICKELÉ	2000	3,71	50	4
522070	NICKELÉ	3500	6,50	30	4

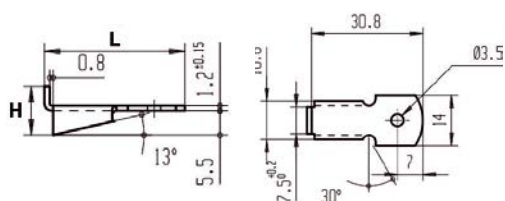
écomobilier COLLECTER TRIER RECYCLER Soumis à éco-participation Mobilier.

522450 Crémaillère aluminium à visser

Code		L	Tarif HT en €		Dispo. (sem.)
<i>Entraxe ajourage 15 mm</i>					
522450	BRUT	2000	3,69	50	4

écomobilier COLLECTER TRIER RECYCLER Soumis à éco-participation Mobilier.

Taquets

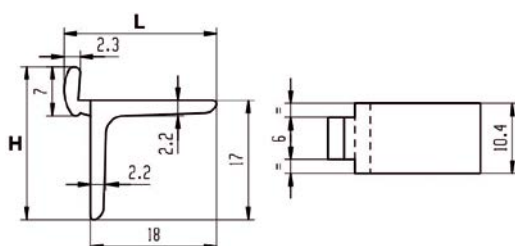


522130

Taquet standard acier pour crémaillère acier

Code		H	L	Tarif HT en €		Dispo. (sem.)	U
522130	NICKELÉ	11	32	12,86	200	4	%

Écomobilier COLLECTER - TRIER - RECYCLER Soumis à éco-participation Mobilier.

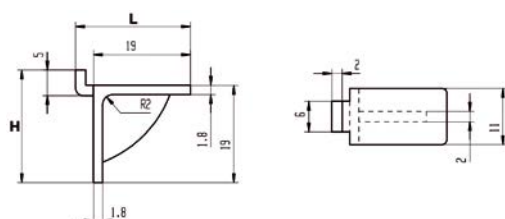


522550

Taquet standard aluminium pour crémaillère aluminium

Code		H	L	Tarif HT en €		Dispo. (sem.)	U
522550	BRUT	21,8	21,8	18,67	200	4	%

Écomobilier COLLECTER - TRIER - RECYCLER Soumis à éco-participation Mobilier.



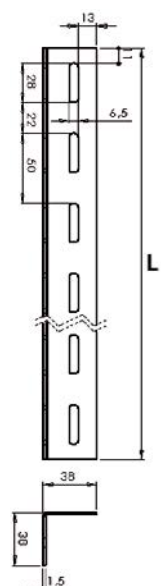
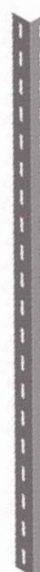
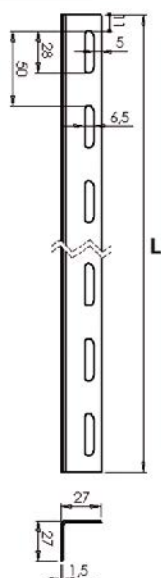
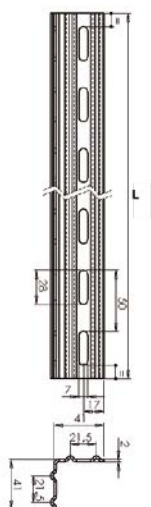
522640

Taquet composite pour crémaillère aluminium

Code		H	L	Tarif HT en €		Dispo. (sem.)	U
522640	ARGENT	22	22,5	12,07	200	4	%

Écomobilier COLLECTER - TRIER - RECYCLER Soumis à éco-participation Mobilier.

Cornières



538..

Cornière nervurée 40x40

Code		L	Tarif HT en €		Dispo. (sem.)
Épaisseur 2 mm - Pas de 50 mm					
538280	EPOXY	2000	26,25	10	4
538310	EPOXY	2500	32,86	10	4

écomobilier
COLLECTER - TRIER - RECYCLER

Soumis à éco-participation Mobilier.

538..

Cornière lisse 27x27

Code		L	Tarif HT en €		Dispo. (sem.)
Épaisseur 1,5 mm - Pas de 50 mm					
538860	GALVA.	1000	7,60	10	STOCKÉ
538940	GALVA.	2000	15,08	10	STOCKÉ
539020	GALVA.	3000	22,49	10	STOCKÉ

écomobilier
COLLECTER - TRIER - RECYCLER

Soumis à éco-participation Mobilier.

539..

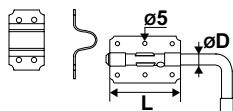
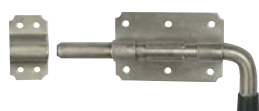
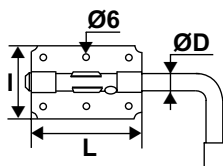
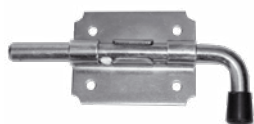
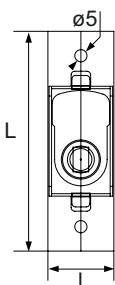
Cornière lisse 38x38

Code		L	Tarif HT en €		Dispo. (sem.)
Épaisseur 1,5 mm - Pas de 50 mm					
539140	GALVA.	2000	20,84	10	STOCKÉ
539220	GALVA.	3000	31,13	10	STOCKÉ

écomobilier
COLLECTER - TRIER - RECYCLER

Soumis à éco-participation Mobilier.

Verrous



A200389 Crémone à levier - Carré de 10 mm

Code			Tarif HT en €		Dispo. (sem.)
A200389	Z.NOIR	10	40,64	2	Nous consulter

9503.. Batteuse

Code		L	l	Tarif HT en €		Dispo. (sem.)
9503111	Z.BLANC	90	26	6,91	25	STOCKÉ
9503011	Z.BLANC	105	18	5,60	25	STOCKÉ

9502851 Gâche coudée

Code		L	l	Ep.	Tarif HT en €		Dispo. (sem.)	U
9502851	Z.BLANC	67	15	2	97,98	50	STOCKÉ	%

9503211 Clé pour batteuse

Code		Empreinte	Tarif HT en €		Dispo. (sem.)
9503211	Z.BLANC	6x10	5,05	25	Nous consulter

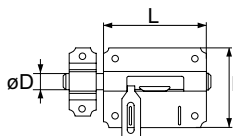
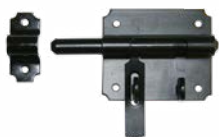
95255.. Verrou pistolet sans gâche

Code		L x l x e	ØD	Course	Tarif HT en €		Dispo. (sem.)
9525542	Z.BLANC	65x10x1,5	10	28	4,45	10	STOCKÉ
9525552	Z.BLANC	80x60x1,5	12	33	5,23	10	STOCKÉ
9525562	Z.BLANC	90x62x1,5	14	39	5,89	10	STOCKÉ
9525556	Z.NOIR	80x60x1,5	12	33	5,22	10	STOCKÉ
9525566	Z.NOIR	90x62x1,5	14	39	5,88	10	STOCKÉ
9525582	Z.NOIR	100x67x1,5	16	50	6,87	10	STOCKÉ

S90231.. Verrou pistolet inox avec gâche

INOX

Code		L	ØD	Tarif HT en €		Dispo. (sem.)
S902310	316L B	65	Ø10	36,97	1	STOCKÉ
S902312	316L B	80	Ø12	39,65	1	STOCKÉ
S902314	316L B	90	Ø14	45,18	10	STOCKÉ

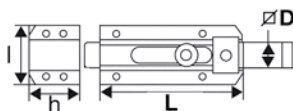


J52/9521

Verrou porte-cadenas avec gâche

Code		platine Lxlxe	ØD	Course	Tarif HT en €		Dispo. (sem.)
9521122	Z.BLANC	80x68x1,5	12	35	4,99	10	STOCKÉ
9521142	Z.BLANC	90x72x1,5	14	44	5,07	10	STOCKÉ
9521162	Z.BLANC	100x71x1,5	16	53	5,79	10	STOCKÉ
J522331	Z.BLANC	100x70x1,5	18	58	9,62	10	STOCKÉ
9521223	NOIR	80x68x1,5	12	35	4,99	10	STOCKÉ
9521153	NOIR	90x72x1,5	14	44	5,07	10	STOCKÉ
9521183	NOIR	100x71x1,5	16	53	5,79	10	STOCKÉ

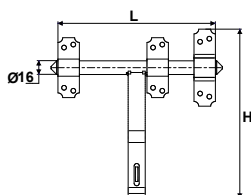
Code		platine Lxlxe	ØD	Course	Tarif HT en €		Dispo. (sem.)
J524331	NOIR	100x70x1,5	18	58	9,62	10	4



A229200

Verrou plat porte-cadenas

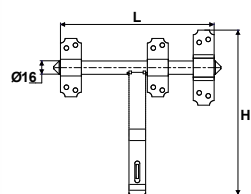
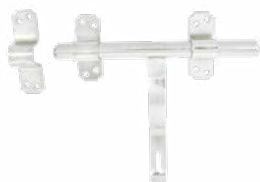
Code		L	l	h	ØD	Course	Tarif HT en €		Dispo. (sem.)
<i>Pour cadenas Ø12</i>									
A229200	Z.BLANC	140	57	50	10x25	58	33,72	1	Nous consulter



9523012

Verrou vervelle avec porte-cadenas

Code		H	L	Tarif HT en €		Dispo. (sem.)
9523012	Z.BLANC	195	192	10,19	10	STOCKÉ

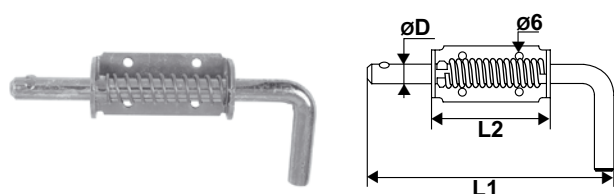


J522385

Verrou vervelle sans porte-cadenas

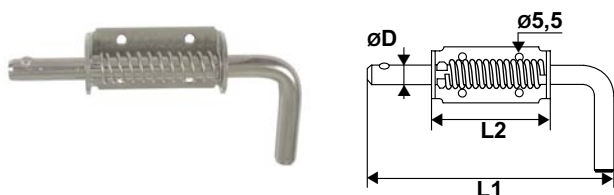
Code		H	L	ØD	Tarif HT en €		Dispo. (sem.)
J522385	Z.BLANC	195	192	16	9,62	10	2

Verrous



9525302 Verrou à ressort sans gâche

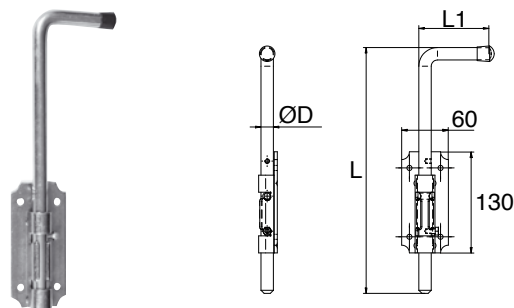
Code		L1	L2	ØD	Tarif HT en €		Dispo. (sem.)
9525302	Z.BLANC	180	86	14	8,46	10	STOCKÉ



S902515 Verrou à ressort inox sans gâche

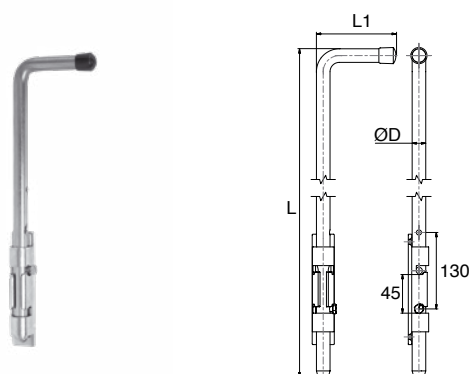
INOX

Code		L1	L2	ØD	Tarif HT en €		Dispo. (sem.)
S902515	316L B	175	87	14	62,16	10	STOCKÉ



95254.. Verrou de pied avec platine

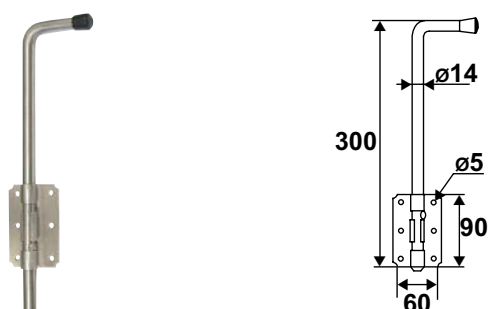
Code		L	L1	ØD	Tarif HT en €		Dispo. (sem.)
9525402	Z.BLANC	316	90	16	42,08	5	STOCKÉ
9525412	Z.BLANC	416	90	16	45,55	5	STOCKÉ



A228.. Verrou de pied universel

Code		L	L1	ØD	Tarif HT en €		Dispo. (sem.)
A228306		316	90	16	42,94	5	STOCKÉ
A228506		516	90	16	49,29	5	STOCKÉ
A228300	Z.BLANC	316	90	16	42,12	6	STOCKÉ
A228500	Z.BLANC	516	90	16	48,34	6	STOCKÉ

A visser - A souder

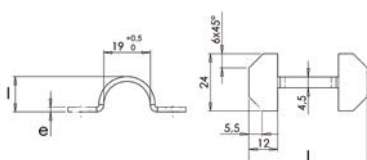
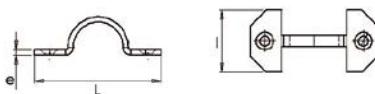
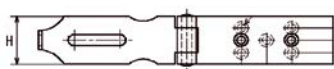
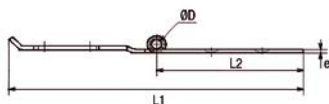
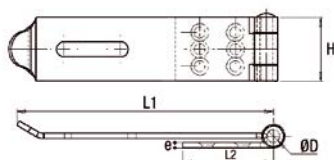


S902414 Verrou de pied avec platine inox

INOX

Code		L	ØD	Tarif HT en €		Dispo. (sem.)
S902414	316L B	300	14	58,84	1	4

Fermeurs



2610.. Porte-cadenas à recouvrement percé fraisé

Code		L1	L2	H	e	ØD	Tarif HT en €		Dispo. (sem.)
261010	Z.NOIR	102,5	35,5	25	2	4,4	5,65	25	4
261040	Z.NOIR	150	57	35	2,5	5,3	7,43	25	4

écomobilier COLLECTER TRIER RECYCLER Soumis à éco-participation Mobilier.

262.. Porte-cadenas

Code		L1	L2	H	e	ØD	Tarif HT en €		Dispo. (sem.)
262010	Z.NOIR	105	35	25	2	5	5,27	25	4
262040	Z.NOIR	140	70	25	2	5	5,52	25	4
262070	Z.NOIR	160	57	35	2,5	5,9	6,54	25	4
262100	Z.NOIR	192	88	35	2,5	5,9	6,80	25	4

écomobilier COLLECTER TRIER RECYCLER Soumis à éco-participation Mobilier.

Livré sans pontet

2611.. Pontet pour porte-cadenas percé fraisé

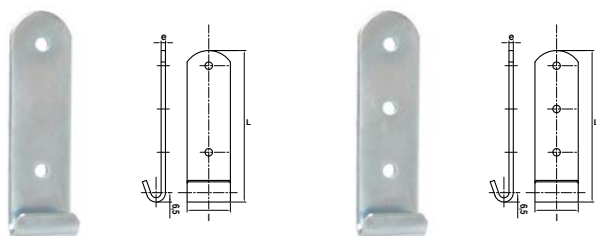
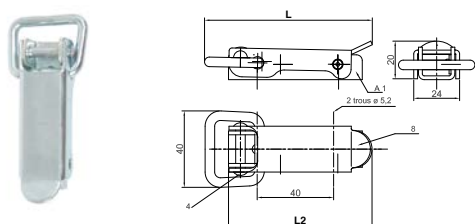
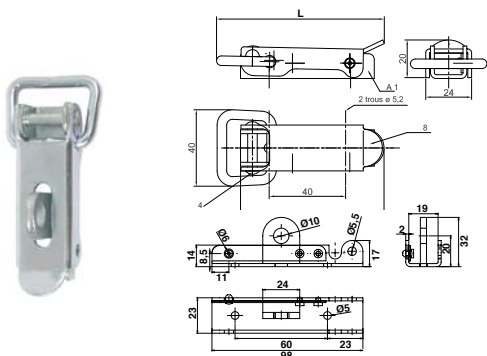
Code		L	l	e	Tarif HT en €		Dispo. (sem.)
261130	Z.BLANC	50,5	24	2	0,67	25	4
261160	Z.BLANC	56	35	2,5	0,91	25	4

écomobilier COLLECTER TRIER RECYCLER Soumis à éco-participation Mobilier.

261170 Pontet pour porte-cadenas non percé

Code		H	L	l	e	Tarif HT en €		Dispo. (sem.)
261170	BRUT	15,5	50,5	24	2	0,57	25	4

écomobilier COLLECTER TRIER RECYCLER Soumis à éco-participation Mobilier.



J52268..

Fermeur de caisse à ressort avec porte-cadenas

Code		L	Fer	Tarif HT en €		Dispo. (sem.)
Non fraisé						
J522689	Z.BLANC	75	23 x 2	7,65	100	4
J522686	Z.BLANC	105	23 x 2	8,47	100	4

écomobilier COLLECTER · TRIER · RECYCLER *Soumis à éco-participation Mobilier.*

J52268..

Fermeur de caisse à ressort

Code		L1	L2	Tarif HT en €		Dispo. (sem.)
Non fraisé						
J522688	Z.BLANC	88	75	6,22	100	4
J522687	Z.BLANC	128	115	6,91	100	4

écomobilier
COLLECTER • TRIER • RECYCLER

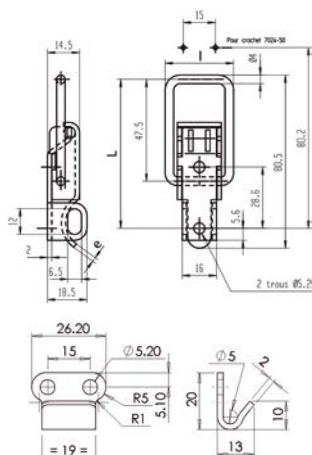
Soumis à éco-participation Mobilier.

J52269..

Crochet à visser pour fermoirs

Code		L	l x e	Tarif HT en €		Dispo. (sem.)
2 trous - Compatible avec les fermetoirs J522688 et J522689						
J522696	ZBLANC	90	25 x 2,5	1,31	100	4
3 trous - Compatible avec les fermetoirs J522686 et J522687						
J522695	ZBLANC	105	30 x 3	1,55	100	4

écomobilier COLLECTER • TRIER • RECYCLER *Soumis à éco-participation Mobilier.*



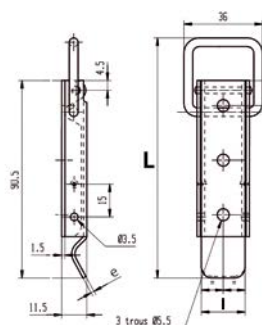
271....

Fermeture à levier livrée avec crochet

Code		L	lxe	Tarif HT en €	Dispo. (sem.)
Crochet non percé					
271090	BRUT	69,2	32x2	3,30 50	STOCKÉ
Crochet percé					
271120	Z.BLANC	69,2	32x2	3,47 50	STOCKÉ
271160	I 304	69,2	32x2	13,12 50	STOCKÉ

Écomobilier COLLECTER - TRIER - RECYCLER Soumis à éco-participation Mobilier.

INOX



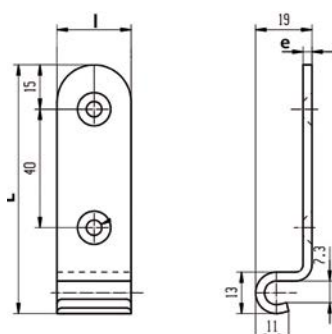
271320

Fermeture à levier percée

Code		L	lxe	Tarif HT en €	Dispo. (sem.)
271320	Z.BLANC	110	20x1,5	5,39 250	4

Écomobilier COLLECTER - TRIER - RECYCLER Soumis à éco-participation Mobilier.

Compatible avec les crochets :
272140 - 272160 - 272190 - 272230



272....

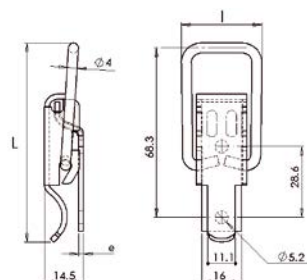
Crochet pour fermeture 271320

Code		L	lxe	Tarif HT en €	Dispo. (sem.)
Crochet percé					
272140	BRUT	83	25X3	0,95 25	STOCKÉ
272160	Z.BLANC	83	25X3	1,17 25	STOCKÉ
272190	I 304	83	25X3	5,65 25	STOCKÉ
Percé fraisé					
272230	Z.BLANC	89,5	25,5X3	1,72 25	STOCKÉ

Écomobilier COLLECTER - TRIER - RECYCLER Soumis à éco-participation Mobilier.

INOX

Fermetures à levier



2701..

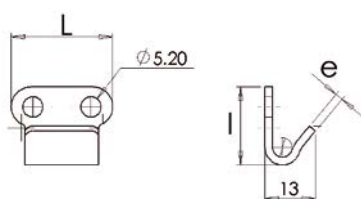
Fermeture à levier livrée avec crochet

Code		L	l x e	Tarif HT en €		Dispo. (sem.)	U
270110	Z.BLANC	80,3	32,5x2	2,97	50	STOCKÉ	P
270150	I 304	80,3	32,5x2	12,28	50	STOCKÉ	P
270170	ALU	80,3	32,5x2	428,62	50	STOCKÉ	%

INOX

écomobilier COLLECTER TRIER RECYCLER Soumis à éco-participation Mobilier.

Compatible avec les crochets :
272720 - 272780



2727..

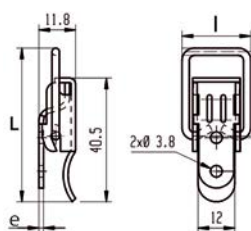
Crochet large pour fermeture à levier

Code		L	l x e	Tarif HT en €		Dispo. (sem.)
272720	Z.BLANC	26,20	20 x 2	0,53	50	STOCKÉ
272780	I 304	26,20	20 x 2	2,22	50	STOCKÉ

INOX

écomobilier COLLECTER TRIER RECYCLER Soumis à éco-participation Mobilier.

Compatible avec les fermetures :
270110 - 270150 - 270170



271..

Fermeture à levier livrée avec crochet

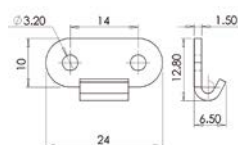
Code		L	l x e	Tarif HT en €		Dispo. (sem.)
Percé						
271650	Z.BLANC	49	22,5x1,5	2,28	50	4
271690	I 304	49	22,5x1,5	7,36	50	4
Non percé						
271620	BRUT	49	22,5x1,5	2,15	50	4

INOX

INOX

écomobilier COLLECTER TRIER RECYCLER Soumis à éco-participation Mobilier.

Compatible avec les crochets :
273060 - 273090 - 273140 - 273150



273..

Crochet pour fermeture à levier

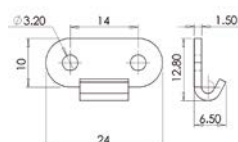
Code		L	l x e	Tarif HT en €		Dispo. (sem.)
Percé						
273090	Z.BLANC	24	12,8 x 1,5	0,32	50	STOCKÉ
273150	I 304	24	12,8 x 1,5	0,87	50	STOCKÉ
Non percé						
273060	BRUT	24	12,8 x 1,5	0,35	50	STOCKÉ
273140	I 304	24	12,8 x 1,5	0,90	50	STOCKÉ

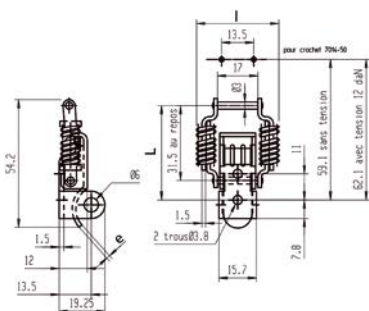
INOX

INOX

écomobilier COLLECTER TRIER RECYCLER Soumis à éco-participation Mobilier.

Compatible avec les fermetures :
271620 - 271650 - 271690





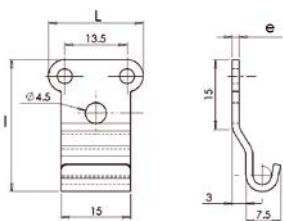
2709.. Fermeture a levier a ressort
livrée avec crochet

Code		L	lx	Tarif HT en €		Dispo. (sem.)
Percé						
270900	Z.BLANC	38,8	34,5x1,5	12,94	50	STOCKÉ
270930	I 304	38,8	34,5x1,5	20,25	50	STOCKÉ

écomobilier COLLECTER • TRIER • RECYCLER *Soumis à éco-participation Mobilier.*

Compatible avec les crochets :
272530 - 272520

INOX



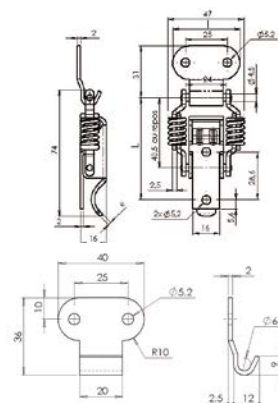
2725.. Crochet coudé pour fermeture à levier

Code		L	l x e	Tarif HT en €		Dispo. (sem.)
272530	Z.BLANC	20,5	28,5 x 1,5	0,78	50	STOCKÉ
272520	I 304	20,5	28,5 x 1,5	1,28	50	STOCKÉ

écomobilier COLLECTED, TRIED, RECYCLED. *Soumis à éco-participation Mobilier.*

Compatible avec les fermetures :
270900 - 270930

INOX



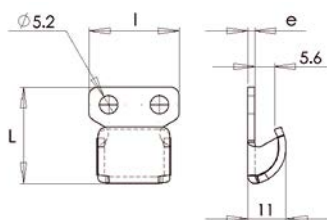
2707.... Fermeture à levier à ressort
livrée avec crochet

Code		L	lxe	Tarif HT en €		Dispo. (sem.)
Percé						
270720	BRUT	62,5	40x2	12,25	25	STOCKÉ
270740	Z.BLANC	62,5	40x2	12,80	25	STOCKÉ
270780	I 304	62,5	40x2	24,25	25	STOCKÉ

écomobilier COLLECTED - TRIED - RECYCLED *Soumis à éco-participation Mobilier.*

Compatible avec les crochets :
272040 - 272080

INOX



2720.. Crochet fermé pour fermeture à levier

Code		L	l x e	Tarif en HT		Dispo. (sem.)
272040	Z.BLANC	27,4	27,5 x 2	0,57	50	STOCKÉ
272080	I 304	27,4	27,5 x 2	2,86	50	STOCKÉ

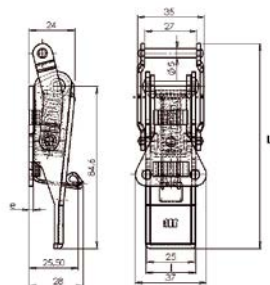
écomobilier
COLLECTER · TRIER · RECYCLER

Soumis à éco-participation Mobilier.

Compatible avec les fermetures :
270720 - 270740 - 270780

INOX

Fermetures à levier

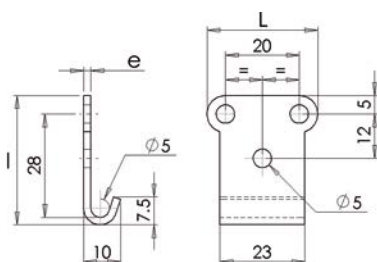


2736.. Fermeture grand modèle MX 7055

Code		L	lxe	Tarif HT en €		Dispo. (sem.)
273610	Z.BLANC	108	26x2	22,71	25	STOCKÉ
273670	I 304	108	26x2	35,54	25	STOCKÉ

écomobilier COLLECTER - TRIER - RECYCLER Soumis à éco-participation Mobilier.

INOX

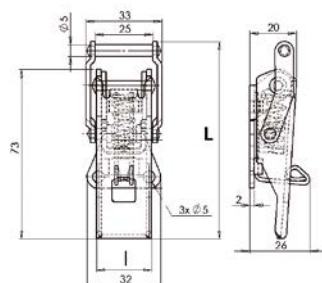


2729.. Crochet pour fermeture MX 7055

Code		L	lxe	Tarif HT en €		Dispo. (sem.)
272910	Z.BLANC	35	30 x 2	1,64	25	STOCKÉ
272930	I 304	35	30 x 2	2,58	25	STOCKÉ

écomobilier COLLECTER - TRIER - RECYCLER Soumis à éco-participation Mobilier.

INOX

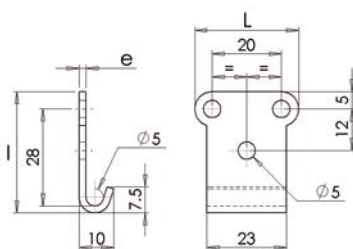


2739.. Fermeture petit modèle MX 7085

Code		L	lxe	Tarif HT en €		Dispo. (sem.)
273910	Z.BLANC	85,5	24x2	19,29	25	STOCKÉ
273970	I 304	85,5	24x2	32,01	25	STOCKÉ

écomobilier COLLECTER - TRIER - RECYCLER Soumis à éco-participation Mobilier.

INOX

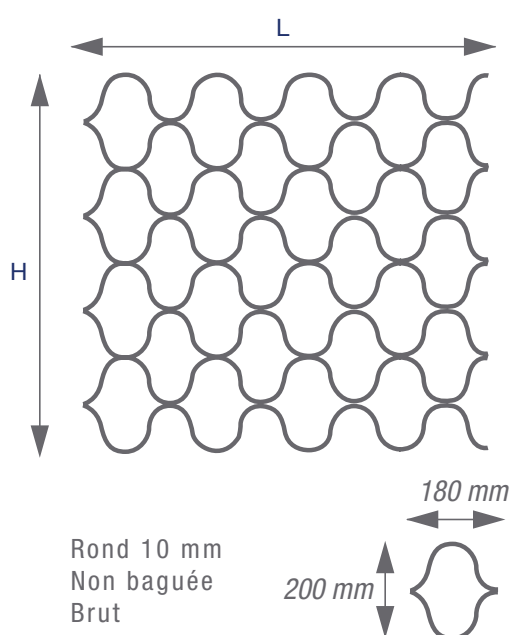


2729.. Crochet pour fermeture MX 7085

Code		L	lxe	Tarif HT en €		Dispo. (sem.)
272970	Z.BLANC	30	35 x 2	1,44	25	STOCKÉ
272990	I 304	30	35 x 2	2,42	25	STOCKÉ

écomobilier COLLECTER - TRIER - RECYCLER Soumis à éco-participation Mobilier.

INOX

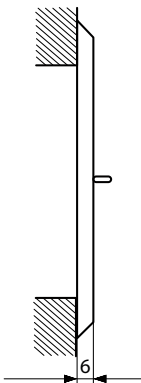
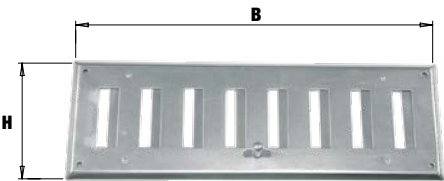


GES.. Grille ESTEREL

Code		H	L	Tarif HT en €		Dispo. (sem.)
GES040	BRUT	40	198	95,77	1	4
GES068	BRUT	60	144	98,56	1	4
GES071	BRUT	60	198	136,00	1	4
GES097	BRUT	80	108	98,91	1	4
GES100	BRUT	80	162	238,59	1	4
GES105	BRUT	80	252	230,79	1	4
GES128	BRUT	100	108	121,22	1	4
GES130	BRUT	100	144	259,10	1	4
GES133	BRUT	100	198	222,22	1	4
GES134	BRUT	100	216	242,41	1	4
GES139	BRUT	100	306	343,43	1	4
GES158	BRUT	120	90	128,63	1	4
GES160	BRUT	120	126	232,14	1	4
GES165	BRUT	120	216	290,91	1	4
GES227	BRUT	160	216	387,87	1	4
GES228	BRUT	160	234	568,45	1	4
GES283	BRUT	200	108	375,54	1	4

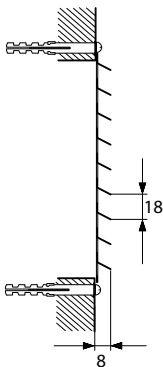
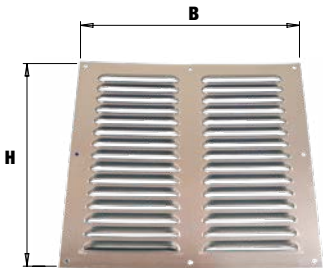
Autres dimensions, finitions, modèles
réalisables sur demande

Grilles de ventilation



1535.. Grille à coulisse acier

Code		B	H	Passage libre cm²	Tarif HT en €		Dispo. (sem.)
1535 30 1016	BRUT	300	100	16	14,93	1	4
1535 40 1016	BRUT	400	100	16	20,47	1	4
1535 50 1016	BRUT	500	100	16	24,83	1	4



1576.. Grille plate aluminium

Code		B	H	Passage libre cm²	Tarif HT en €		Dispo. (sem.)
1576 10 1000	BRUT	100	100	16	10,38	1	4
1576 15 1500	BRUT	150	150	16	14,74	1	4
1576 20 2000	BRUT	200	200	16	21,42	1	4
1576 30 1000	BRUT	300	100	16	21,82	1	4
1576 30 2000	BRUT	300	200	16	28,02	1	4

Nettoyage



2611.. Balai de cantonnier

Code	H	L	Tarif HT en €		Dispo. (sem.)
Manche bois					
261101	1300	600	21,95	1	STOCKÉ
261108	1300	320	37,29	3	STOCKÉ

CARACTÉRISTIQUES

- Bois et PVC.
- Pour le balayage efficace des sols rugueux et autres travaux de nettoyage.
- Manche brut.

Dévidoirs

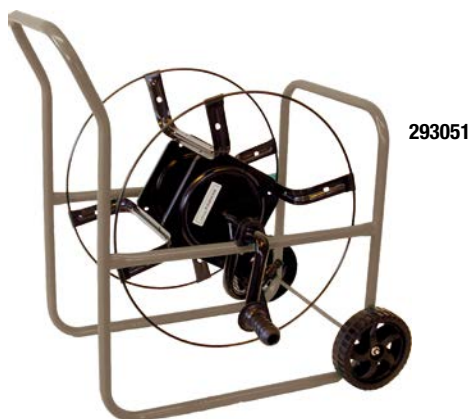


294012 Porte-tuyau mural nu

Code		Tarif HT en €	Dispo. (sem.)
294012	BRONZE SABLE	20,76	10 STOCKÉ

CARACTÉRISTIQUES

- Equipé de supports pour accessoires. (outils, seau, raccords...)



293.. Dévidoir «AUTOSTABLE» nu pro

Code		Tarif HT en €	Dispo. (sem.)
Pour tuyau D15 à 19 mm - Roues polypro			
293051	BRONZE SABLE	271,29	1 STOCKÉ
Pour tuyau D15 à 19 mm - Roues gonflables			
293210	BRONZE SABLE	352,31	1 STOCKÉ

CARACTÉRISTIQUES

Un dévidoir de qualité, résistant, facilement transportable, qui apporte stabilité et sécurité d'utilisation. Idéal pour une utilisation type professionnelle.

- **Capacité maxi de 120 m de tuyau - D.15 / 19 mm**
- Poignée ergonomique.
- Grande stabilité grâce à la forme de son châssis.
- Facilement transportable grâce à son double brancard.
- Tambour noir traité cataphorèse résistant à la corrosion.
- Produit monté prêt à l'emploi.
- Livré nu.



Dévidoirs



292100

Dévidoir «4x4» nu pro

Code

Tarif HT
en €Dispo.
(sem.)

Pour tuyau D15 à 19 mm

Roues gonflables Ø260 mm

292100

BRONZE
SABLE

505,27

1

STOCKÉ

CARACTÉRISTIQUES

Dévidoir d'une capacité de 120 m, adapté pour les très grands espaces ou pour un usage professionnel. 4 roues pour une grande stabilité et un confort maximum lors du roulage.

- Roues orientables pour plus de maniabilité.
- Capacité maxi de 120 m de tuyau – D.15 / 19 mm.
- Roues gonflables D.26 cm – raccords laiton.
- Conception robuste pour une grande résistance et une meilleure longévité.
- Tambour renforcé D.1,6 cm noir traité cataphorèse résistant à la corrosion.
- Produit monté prêt à l'emploi.
- Livré nu.



296200

Dévidoir «Saturne» nu pro

Code

Tarif HT
en €Dispo.
(sem.)

Pour tuyau D15 à 19 mm et D19 à 24 mm

Roues gonflables Ø260 mm

296200

BRONZE
SABLE

365,40

1

STOCKÉ

CARACTÉRISTIQUES

Dévidoir de qualité, résistant, grande capacité. Idéal pour les jardins supérieurs à 2500 m².

- Capacité maxi de 200 m de tuyau D.15 / 19 mm ou 135 m de tuyau - D.19 / 24 mm.
- Roues gonflables D.26 cm – raccords laiton.
- Grande stabilité grâce à son châssis tubulaire.
- Dévidoir passe-partout et maniable avec ses grandes roues gonflables.
- Produit monté prêt à l'emploi.
- Livré nu.

Chariots



500082

Chariot «DIABLE MALIN»

Code

Tarif HT
en €Dispo.
(sem.)

Roues gonflables Ø260 mm

500082

255,59

1

STOCKÉ

CARACTÉRISTIQUES

Brancard haut et cambré à l'arrière pour une meilleure prise en main et un confort accru.

Pelle renforcée pour utilisation classique lors d'un transport de charges lourdes. Utilisation tout terrain.

Un chariot, 3 fonctions :

- En position classique : permet le transport des poubelles, bouteilles de gaz, jardinières, pots de fleurs... La levée de la charge est facilitée grâce au bras amovible
- En position Porte sac: facilite le ramassage des feuilles mais aussi des mauvaises herbes, brindilles, fleurs fanées...
- En position bûcher : aide au transport d'objets encombrants tels que les bûches mais aussi les rouleaux de moquette...

- Roues Ø26 cm gonflables Tubless
- Capacité : 200 Kg
- Finition : peinture Epoxy gris martelé pour une meilleure résistance aux rayures.
- 2 pattes d'accroche sur le brancard
- Bras amovible permettant la multifonction sans outils.



500095

Chariot porte-bouteille

Code

Tarif HT
en €Dispo.
(sem.)

Roues gonflables Ø260 mm

500095

122,16

1

STOCKÉ

CARACTÉRISTIQUES

Permet de transporter sans effort les bouteilles de gaz à usage domestique. Idéal pour le jardinier qui cherche une alternative au désherbage chimique.

S'utilise en extérieur : idéal pour désherber les allées, bordures, terrasses...

Très faible encombrement.

Préserve les personnes fragiles du dos en assurant une totale posture de sécurité.

- Châssis tube Ø2 cm.
- Finition : peinture Epoxy gris martelé pour une meilleure résistance aux rayures.
- Roues polypro Ø15 cm.
- Chaîne amovible.
- Adaptable à tous les brûleurs d'herbes.
- Adaptable à différentes bouteilles de gaz sans outil.

Balai de cantonnier	33	Console pliante-tôle	17
Batteuse	22	Cornière lisse 27x27	21
Butée à aimant ovale	12	Cornière lisse 38x38	21
Butée à aimant ronde	12	Cornière nervurée 40x40	21
Butoir magnétique composite	12	Crémaillère acier à visser	19
Chariot "diable malin"	35	Crémaillère alu à visser	19
Chariot "porte-bouteille"	35	Crémone à levier	22
Charnière « Américaine » à noeud roulé	5	Crochet à visser pour fermoirs	26
Charnière « Américaine » à noeud roulé non percée	4	Crochet coudé pour fermeture à levier	29
Charnière à congés inox	5	Crochet de bâchage à souder	11
Charnière à nœud roulé inox	5	Crochet de bâchage à visser	11
Charnière à piano forte non percée inox	8	Crochet fermé pour fermeture à levier	29
Charnière à piano inox	8	Crochet large pour fermeture à levier	28
Charnière de hayon arrière	5	Crochet multifonction	13
Charnière de portillon peinte	5	Crochet pour fermeture 271320	27
Charnière piano à nœud roulé	8	Crochet pour fermeture à levier	28
Charnière porte droite	5	Crochet pour fermeture MX 7055	30
Charnière 3 nœuds	4	Crochet pour fermeture MX 7085	30
Charnière 5 nœuds	4	Dévidoir "4x4" nu pro	34
Charnière 5 nœuds percée	4	Dévidoir "autostable" nu pro	33
Clé pour batteuse	22	Dévidoir "saturne" nu pro	34
Compas d'arrêt avec équerre	14	Equerre de cadre	15
Compas d'échelle	14	Equerre de chaise - Bouts ronds	16
Compas d'escabeau	14	Equerre nervurée pan coupé 20x20	16
Console escamotable	18	Fermeture à levier à ressort avec crochet	29
Console lourde charge	17	Fermeture à levier avec crochet	27,28
Console pliante «EKMATIC»	17	Fermeture à levier percée	27
Console pliante renforcée	18	Fermeture grand modèle MX 7055	30

Fermeture petit modèle MX 7085	30
Fermeoir de caisse à ressort	26
Fermeoir de caisse à ressort avec porte-cadenas	26
Gâche coudée	22
Grille à coulisse acier	32
Grille plate aluminium	32
Grilles Estérel	31
Patère contemporaine simple accroche	13
Patte d'assemblage - Bouts ronds	15
Patte d'assemblage forte - Bouts arrondis	15
Paumelle de grille soudée à noeuds arrondis - Bague laiton	3
Paumelle de grilles «GO»	3
Paumelle droite bouts ronds	2
Paumelle MAROC®	3
Penture légère cambrée	2
Penture percée	2
Penture percée bout droit	2
Poignée «St Etienne» bouts carrés	9
Poignée à arrêt platine emboutie	10
Poignée à encastrier	9
Poignée à visser composite	11
Poignée de caisse forte	9
Poignée de malle n°1	9
Poignée de tirage emboutie	10
Poignée de tirage sur platine	10
Poignée emboutie	11
Poignée emboutie arrondie	10
Poignée fil à pattes	9

Pontet pour porte-cadenas non percé	25
Pontet pour porte-cadenas percé fraisé	25
Porte-cadenas	25
Porte-cadenas à recouvrement percé fraisé	25
Porte-tuyau mural nu	33
Poulie à billes acier zingué	6
Rail rond à visser	7
Rail rond à visser inox	7
Roue à gorge rectangulaire acier zingué	6
Roue à gorge ronde acier zingué	6
SOUDALU® Paumelle aluminium à souder bouts ronds	3
Taquet composite pour crémaillère aluminium	20
Taquet standard aluminium pour crémaillère aluminium	20
Taquet standard pour crémaillère acier	20
Verrou à ressort inox sans gâche	24
Verrou à ressort sans gâche	24
Verrou de pied avec platine	24
Verrou de pied avec platine inox	24
Verrou de pied universel	24
Verrou pistolet inox avec gâche	22
Verrou pistolet sans gâche	22
Verrou plat porte-cadenas	23
Verrou veruelle avec porte-cadenas	23
Verrou veruelle sans porte cadenas	23
Verrous porte-cadenas avec gâche	23

Index numérique

1535301016	32	272520	29	472750	8	732030	10
1535401016	32	272530	29	472770	8	732040	10
1535501016	32	272720	28	473240	8	733050	10
1576101000	32	272780	28	476100	8	733070	10
1576151500	32	272910	30	476220	8	795540	11
1576202000	32	272930	30	476670	8	9201032	9
1576301000	32	272970	30	476680	8	9201172	9
1576302000	32	272990	30	477350	8	9201551	9
161300	12	273060	28	477360	8	9201660	9
161310	12	273090	28	500082	35	94PAF76F	12
161330	12	273140	28	500095	35	94PAF86F	12
161340	12	273150	28	5004	10	9502851	22
261010	25	273610	30	5010432563	5	9503011	22
261040	25	273670	30	504149912	5	9503111	22
261101	33	273910	30	5071	10	9503211	22
261108	33	273970	30	522020	19	9521122	23
261130	25	292100	34	522070	19	9521142	23
261160	25	293051	33	522130	20	9521153	23
261170	25	293210	33	522450	19	9521162	23
262010	25	294012	33	522550	20	9521183	23
262040	25	296200	34	522640	20	9521223	23
262070	25	422830	5	531680	14	9523012	23
262100	25	422870	5	531700	14	9525302	24
270110	28	422900	5	531720	14	9525402	24
270150	28	425410	4	531740	14	9525412	24
270170	28	425420	4	531760	14	9525542	22
270720	29	425430	4	531780	14	9525552	22
270740	29	425440	4	531800	14	9525556	22
270780	29	425450	4	531820	14	9525562	22
270900	29	425460	4	531840	14	9525566	22
270930	29	425610	5	531860	14	9525582	22
271120	27	425620	5	538280	21	9925115	16
271160	27	425630	5	538310	21	9925125	16
271320	27	425640	5	538860	21	9925135	16
271620	28	425650	5	538940	21	9925145	16
271650	28	427520	5	539020	21	9925155	16
271690	28	427540	5	539140	21	9925165	16
272040	29	427560	5	539220	21	9925175	16
272080	29	472610	8	617010	13	9925185	16
272140	27	472630	8	730300	11	A10100	6
272160	27	472650	8	730310	11	A10120	6
272190	27	472670	8	732010	10	A10140	6
272230	27	472690	8	732020	10	A10200	6

Index numérique

A106006	6	CH3245040	4	GSNR070	3	J513374	11
A106008	6	CH3245060	4	GSNR080	3	J513377	11
A108006	6	CH52050D	4	GSNR090	3	J522331	23
A108008	6	CH52050G	4	GSNR100	3	J522385	23
A110008	6	CH5250040	4	GSNR120	3	J522686	26
A14060	6	CH5250050	4	GSNR140	3	J522687	26
A14080	6	CH5250060	4	GSNR160	3	J522688	26
A14081	6	CH5250080	4	GSNR180	3	J522689	26
A14090	6	CH5250090	4	J503335	14	J522695	26
A14100	6	CH5260040	4	J503336	14	J522696	26
A14101	6	CH5260060	4	J503370	14	J524331	23
A14120	6	CH5260090	4	J503374	14	J526012	13
A16100	6	CH5280040	4	J503382	14	J529151	9
A16120	6	CH5280060	4	J503390	14	J529161	9
A16140	6	CH5280080	4	J503672	18	J529171	9
A16152	6	CH5580080	4	J503676	17	J529332	9
A16160	6	CH5660060	4	J503688	17	J530080	2
A16182	6	CINS001075	5	J503689	17	J530090	2
A16200	6	GES040	31	J503691	17	J530300	2
A200389	22	GES068	31	J503693	17	J530330	2
A228300	24	GES071	31	J503695	17	MA100ABLA	3
A228306	24	GES097	31	J503770	18	MA120ABLA	3
A228500	24	GES100	31	J503772	18	MA140ABLA	3
A228506	24	GES105	31	J503950	15	MA160ABLA	3
A229200	23	GES128	31	J503951	15	MA180ABLA	3
A51003	7	GES130	31	J503952	15	MA200ABLA	3
A51004	7	GES133	31	J503953	15	MA80ABLA	3
A51005	7	GES134	31	J503954	15	PE1513P1	2
A51006	7	GES139	31	J503955	15	PE1519P1	2
A51203	7	GES158	31	J505110	16	PE1606LC1	2
A8060	6	GES160	31	J505112	16	S902310	22
A8080	6	GES165	31	J505114	16	S902312	22
A8100	6	GES227	31	J505116	16	S902314	22
CH3230030	4	GES228	31	J505118	16	S902414	24
CH3230040	4	GES283	31	J505120	16	S902515	24
CH3230060	4	GPS06BLC	3	J505130	15	SALBRABI08	3
CH3235040	4	GPS07BLC	3	J505132	15	SALBRABI10	3
CH3235060	4	GPS08BLC	3	J505134	15	SALBRABI12	3
CH3240040	4	GPS09BLC	3	J505136	15	SALBRABI15	3
CH3240050	4	GPS10BLC	3	J506456	15	SALBRABI18	3
CH3240060	4	GPS12BLC	3	J506457	15	SALBRABI20	3
CH3240080	4	GPS14BLC	3	J506462	15	SALBRTK100	3
CH3240090	4	GSNR060	3	J506463	15		

A – Champ d'application

Les présentes Conditions Générales de Vente, ci-après dénommées « CGV », sont celles prévues à l'article L. 441-6 du Code de Commerce et constituent le socle unique de la négociation commerciale.

Les Conditions Générales Professionnelles de l'Union Nationale des Industries de la Quincaillerie (UNIQ), déposées au bureau des usages professionnels du Greffe du Tribunal de commerce de Paris sous le numéro N°RG 2018041202, et qui sont reprises ci-dessous dans leur intégralité sont parties intégrantes des CGV de la SAS TB INDUSTRIE immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Nice sous le N°348 011 982 ci-après dénommée « Fournisseur ».

Conditions générales professionnelles de l'Union nationale des industries de la quincaillerie (UNIQ)

1 – Application

1.1 – Usages professionnels

Les présentes conditions générales professionnelles codifient les bonnes pratiques et usages professionnels attestés et fondés sur les spécificités de la profession représentée par l'UNIQ, membre de la Fédération des Industries mécaniques, dont elles constituent la référence professionnelle.

1.2 – Objet

Les présentes conditions générales définissent les droits et les obligations des deux parties et sont destinées à s'appliquer à l'ensemble des relations contractuelles entre « le Fournisseur » et la société cliente ci-après dénommée « le Client » et définissent leurs droits et obligations.

1.3 – Position des conditions générales de vente

Conformément à l'article L441-6 du code de commerce, les présentes conditions générales constituent « le socle unique de la négociation commerciale ». Elles s'appliquent donc à toutes les affaires du Fournisseur et forment la base juridique du contrat à moins de conditions particulières. Les conditions d'achat sont seulement des propositions du Client. Les présentes conditions générales font échec à toutes clauses contraires formulées d'une façon quelconque par le Client si le Fournisseur ne les a pas acceptées explicitement. Toute dérogation aux conditions générales, en faveur du Client, peut justifier une contrepartie. Toute commande ou acceptation d'une offre du Fournisseur implique l'adhésion aux présentes conditions générales. Les conditions générales de vente comprennent également les tarifs du Fournisseur, communiqués sous le format qu'il a pré-déterminé ; toute demande spécifique de format devra faire l'objet d'un accord particulier. La nullité de l'une quelconque des clauses des présentes conditions générales n'affectera pas la validité des autres clauses.

1.4 – Régime juridique

Les contrats et commandes qui en découlent sont régis par le droit du contrat d'entreprise quand elles s'appliquent à la réalisation d'un produit sur la base d'un cahier des charges ou à une prestation de service. Elles sont régies par le droit de la vente uniquement lorsqu'elles s'appliquent à la fourniture de produits standard.

1.5 – Documents contractuels

Sont des documents contractuels, par ordre de priorité décroissante :

- l'offre du Fournisseur
- les conditions particulières expressément acceptées des deux parties,
- les présentes conditions générales,
- la commande acceptée,
- le bon de livraison, la facture.

Ne font pas partie du contrat : les documents commerciaux, catalogues, publicités, liste de prix non mentionnés expressément dans les conditions particulières. En cas de contestation sur l'interprétation des termes, la version française prévaut.

2 – Offre

En vertu de l'article 1117 du Code civil, « L'offre est caduque à l'expiration du délai fixé par son auteur ou, à défaut, à l'issue d'un délai raisonnable. » A défaut de délai spécifié par le Fournisseur, le « délai fixé » au sens de cet article sera un délai d'un mois. Au-delà de ce délai fixé, le prix pourra faire l'objet d'une actualisation, tenant compte de l'évolution des coûts de revient.

3 – Commande

3.1 – Définition du besoin

Le Client, en tant que professionnel des produits qu'il achète, a la responsabilité de la définition et de l'expression de ses besoins et de ceux de ses clients, au stade de l'utilisation et de la mise en œuvre, notamment des usages et finalités et des contraintes qui en résultent, dont il doit tenir compte pour choisir le produit. Il lui incombe de vérifier, avant toute commande, que les produits sont appropriés à ces usages. Le Fournisseur, en tant que professionnel des produits qu'il vend, prendra en compte les demandes expresses qu'aura formulées le Client et les respectera, dans la limite de leur faisabilité, du respect du contrat, et des règles de l'art.

3.2 – Acceptation - Formation du contrat

3.2.1 – Ouverture de compte et caractère normal

Toute passation de commande est susceptible d'être conditionnée à l'ouverture de compte par le Fournisseur, pouvant être soumise à des conditions, qui seront portées à la connaissance du Client. En outre, le Fournisseur se réserve le droit de refuser toute commande présentant un caractère anormal ou exorbitant ou qui serait hors de proportion avec les besoins ou les capacités financières du Client.

3.2.2 – Montant minimal - Unité de conditionnement

Un montant minimum pourra être déterminé par le Fournisseur et être porté à la connaissance du Client au préalable. Une commande d'un montant inférieur pourra soit ne pas être prise en compte soit faire l'objet d'une facturation de frais spécifiés.

Le Fournisseur pourra refuser une commande qui n'est pas conforme à l'unité minimale de conditionnement mentionnée dans ses documents commerciaux.

3.2.3 – Informations sur les catalogues

Le Fournisseur pourra apporter des modifications ou améliorations aux informations telles que poids, conditionnement, figurant sur les catalogues et autres documents, lesquels ont valeur indicative, et supprimer des références notamment pour arrêt de fabrication, ou remplacer des références le cas échéant.

3.2.4 – Formation du contrat

Le contrat n'est parfait que sous réserve d'acceptation expresse par le Fournisseur de la commande.

Si la commande diffère de l'offre, elle n'aura d'effet que dans la mesure de cette acceptation expresse par le Fournisseur, conformément à l'article 1118 du Code civil. L'acceptation de la commande se fait par tout moyen écrit. Toute commande acceptée par le Fournisseur sera

réputée entraîner acceptation par le Client de l'offre du Fournisseur.

3.2.5 – Limite de fourniture

Le contrat sera limité aux fournitures et prestations expressément mentionnées au contrat.

3.3 – Modification

Toute modification du contrat ou de la commande demandée par l'une des parties est subordonnée à l'acceptation expresse de l'autre partie.

Le Fournisseur pourra néanmoins apporter au produit des modifications qui n'ont pas un impact négatif sur sa valeur utilitaire ou ses performances.

3.4 – Annulation

Toute modification du contrat demandée par l'une des parties est subordonnée à l'acceptation expresse de l'autre partie. La commande exprime le consentement du Client de manière irrévocable. Il ne peut donc l'annuler, à moins d'un accord exprès et préalable du Fournisseur. En conséquence, si le Client demande l'annulation de tout ou partie de la commande, le Fournisseur sera en droit d'exiger l'exécution du contrat et le paiement intégral du prix. Dans le cas d'une résolution du contrat ou « annulation de commande » consentie par le Fournisseur, les acomptes déjà versés lui resteront acquis à titre de première indemnité et le Client devra l'indemniser pour tous les frais engagés et pour toutes les conséquences directes et indirectes qui en découlent.

4 – Réglementations

Le Fournisseur s'engage à livrer des produits conformes à la réglementation technique qui s'y applique et aux normes techniques pour lesquelles il a déclaré explicitement la conformité. Le Client ou, le cas échéant, l'utilisateur, est responsable de la mise en œuvre du produit dans les conditions normales d'utilisation et conformément aux législations de sécurité et d'environnement en vigueur sur le lieu d'utilisation ainsi qu'aux règles de l'art de sa profession. Il incombe au Client de choisir un produit correspondant à son besoin technique ou à son propre client et, si nécessaire, de s'assurer de l'adéquation du produit avec l'application envisagée et du respect de la réglementation en vigueur.

Sauf disposition expresse mentionnée sur le produit, le produit livré n'est pas destiné à fonctionner dans une atmosphère explosible.

5 – Emballages

Les emballages, non consignés, adaptés au produit, effectués selon le standard du Fournisseur ne sont pas repris. Ils sont conformes à la réglementation sur l'environnement applicable suivant la destination des produits. Si le Client souhaite un emballage spécifique (stockage extérieur, maritime, étanche, etc.), il est tenu de le demander expressément au Fournisseur à la conclusion du contrat. Les frais relatifs aux emballages mentionnés dans l'offre sont à la charge du Client. Le Client s'engage à éliminer les emballages conformément à la législation locale de l'environnement.

6 – Prix

Les prix sont établis en Euros, hors taxes et hors frais de douane, de transport, d'assurance, d'emballage, et sauf accord contraire explicite, à la mise à disposition « départ usine » ou entrepôts du Fournisseur (Ex-Works – Incoterms de la CCI en vigueur à la conclusion du contrat).

Les prix correspondent exclusivement aux produits et prestations spécifiées à l'offre tenant compte des éléments constitutifs de la commande acceptée.

Les prestations de services, de même que les fournitures supplémentaires sont facturées en supplément.

Sauf accord différent, les études et pré-études spécifiques ou applicatives ne sont pas incluses dans le prix. L'application de l'article 1223 du Code civil relatif à la faculté d'acceptation partielle est expressément écartée.

En cas d'accord-cadre ou de contrat de prestations de services, aucune des deux parties n'aura la faculté de fixer le prix unilatéralement et donc de mettre en œuvre les articles 1164 et 1165 du Code civil. Une stipulation contraire ne pourra résulter que d'un accord exprès et préalable.

7 – Livraison

7.1 – Frais et risques

La livraison est réputée effectuée, sauf accord contraire explicite, à la mise à disposition « départ usine » ou entrepôts du Fournisseur (Ex-Works – Incoterms de la CCI en vigueur à la conclusion du contrat). Les opérations de transport, d'assurance, de douane, de manutention sont à la charge et aux frais, risques et périls du Client.

Dès la mise à disposition, les risques sont transférés au Client, et ce quel que soit le mode de transport, les modalités de prise en charge du prix du transport et même si le transport est assuré par le Fournisseur.

Le Client souscrit une assurance qui couvrira tous les risques liés au produit, à compter de cette mise à disposition. Cette assurance devra comporter une renonciation à recours du client et de ses assureurs contre le Fournisseur et ses assureurs. Le transfert immédiat des risques ne fait pas obstacle à l'exercice par le Fournisseur de la clause de réserve de propriété ou de son droit de rétention.

En cas de dépassement de la date convenue, si le Client n'enlève pas le produit, des frais de stockage pourront lui être facturés.

7.2 – Vérification

Dans tous les cas le client doit, à ses frais et sous sa responsabilité, vérifier ou faire vérifier les quantités et l'état des produits dès leur réception.

En cas de défauts, non-conformités, avaries, détériorations ou manquants, il devra, outre les réserves à faire sur le bon de livraison ou d'enlèvement, faire des réserves ou exercer ses recours contre les transporteurs dans les délais et formes légaux, conformément aux articles L133-3 et L133-4 du Code de commerce. A défaut, le Client sera privé de tout recours contre le transporteur et contre le Fournisseur au titre des défauts, non-conformités, avaries, détériorations ou manquants constatés. Une mention telle que « sous réserve de déballage » n'a aucune valeur juridique et ne peut constituer une réserve.

Une réclamation faite par le Client ne suspend pas l'obligation au paiement des produits conformes livrés, même lorsque la réclamation porte sur une partie du lot.

7.3 – Délais

Les délais de livraison spécifiés s'entendent toujours pour des produits mis à la disposition du Client dans les magasins ou entrepôts du Fournisseur, quelles que soient les modalités de transport des produits. Toutefois, dans l'hypothèse où le fournisseur annonce un « délai rendu à l'adresse du client », celui-ci sera réputé être donné à titre indicatif. Ils courent de la date de l'acceptation définitive de la commande écrite par le Fournisseur. Toutefois ils ne courent pas si le client n'a pas satisfait à une ou plusieurs de ses obligations, et notamment : paiement de l'acompte s'il a été convenu, retard de paiement, fourniture de toutes les informations et autorisations nécessaires, validation des plans pour les produits spécifiques ou accord sur le mode d'exécution. Ils sont suspendus en cas de force majeure. Les délais de livraison ou de réalisation, sauf stipulation contraire, ont un caractère indicatif et sont tenus dans la limite du possible : les retards par rapport au délai stipulé ne peuvent pas justifier l'annulation de la commande, le refus de livraison ou la résiliation du contrat, ni donner lieu à des dommages et intérêts, indemnités ou pénalités sauf dans le cas où celles-ci auraient été expressément convenues. Les livraisons partielles sont autorisées sauf stipulations contraires dans le contrat.

Le Fournisseur est libéré, de plein droit, de tout engagement relatif aux délais contractuels en cas d'inexécution par le Client de l'une quelconque de ses obligations contractuelles.

7.4 – Retours

Un retour, à savoir la reprise de produits et la constatation d'un avoir au profit du Client, ne peut être effectué que sur un accord exprès, préalable et écrit du Fournisseur. Le fait pour le Fournisseur d'avoir consenti à un retour pour tel produit, ne confère pas au Client le droit d'obtenir un retour pour d'autres produits, même identiques.

Dans le cas où le Fournisseur a consenti au retour, celui-ci devra notamment répondre aux conditions cumulatives suivantes :

- le retour n'est admis que pour les produits figurant au catalogue du Fournisseur en vigueur lors de la demande de retour ;
- le Client devra retourner le produit en port payé, à ses frais et risques ;
- le retour est à faire au lieu indiqué par le Fournisseur ou, à défaut de précisions, à son adresse d'expédition ;
- le produit devra être retourné en parfait état, protégé ou emballé dans son emballage d'origine ;
- le retour donne lieu à l'établissement d'un avoir correspondant aux prix des produits concernés, après vérification de l'état des produits, moins une retenue forfaitaire minimum de 25% au titre du traitement administratif du retour et le cas échéant des frais supplémentaires notamment de remise en état ;
- le retour doit intervenir dans un délai de six mois au maximum après la livraison ;
- le retour sera effectué en conformité à la procédure mise en place par le Fournisseur à cet effet et communiquée sur simple demande. L'établissement de l'avoir pourra être lié à une commande de compensation. Dans le cas d'une fabrication d'un produit sur cahier des charges répondant aux spécifications techniques demandées par le Client, les dispositions du présent article 7.4 ne sont pas applicables.

8 – Paiement

8.1 – Conditions

Les échéances et les conditions de paiement seront déterminées dans le contrat. Dans le cas de produits spécifiques, le Fournisseur pourra demander un acompte de 30% minimum payable à la commande.

Les échéances de paiements prévues par les parties ne pourront être reportées pour une cause n'incombant pas au Fournisseur. La TVA est exigible immédiatement à la livraison selon les termes des articles 256 II et 269 du code général des impôts.

8.2 – Délais

La facture mentionne la date et le lieu du paiement.

Les acomptes sont toujours payés au comptant.

Les autres versements sont réglés au plus tard dans un délai de 30 jours suivant la date d'émission de la facture, à moins d'un délai plus court qui aura été convenu. Toute clause ou demande tendant à fixer ou à obtenir un délai de paiement supérieur à ce délai de 30 jours et sauf raison objective, motivée par le Client, pourra être considérée comme abusive au sens de l'article L442-6-7° du Code de commerce et de la directive européenne 2000/35 CE du 29 juin 2000. Les dates de paiement convenues contractuellement ne peuvent être remises en cause unilatéralement par le Client sous quelque prétexte que ce soit, y compris en cas de réclamation ou de litige, quelle qu'en soit le motif (réclamation liée à la livraison, demande de garantie, etc). Les paiements anticipés sont effectués sans escompte sauf accord particulier. Dans le cas d'un paiement par traite, l'acceptation doit être faite dans les sept jours de son envoi, qui est le délai d'usage conformément aux dispositions de l'article L511-15 du code de commerce.

8.3 – Retards

En application de l'Article L441-6 du Code de Commerce, tout paiement en retard rend exigibles de plein droit, dès le premier jour suivant la date de règlement figurant sur la facture :

1/ Des pénalités de retard. Elles seront déterminées par l'application du taux de refinancement de la Banque Centrale Européenne majorée de dix points.

2/ Une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement, d'un montant de 40 euros (article D 441-5 du Code de Commerce). En vertu de l'article L441-6 précité, lorsque les frais de recouvrement exposés sont supérieurs au montant de cette indemnité forfaitaire, le fournisseur est également en droit de demander une indemnisation com-

plémentaire justifiée. Outre les pénalités et indemnités ci-dessus exposées, le retard de paiement peut donner lieu, si bon semble au Fournisseur, à la déchéance du terme de paiement contractuel, la totalité des sommes dues devenant immédiatement exigibles.

Le fait pour le Fournisseur de se prévaloir d'une et/ou de l'autre de ces dispositions ne le prive pas de la faculté de mettre en œuvre la clause de réserve de propriété stipulée ci-après. En cas de retard de règlement, le Fournisseur bénéficie d'un droit de rétention sur les produits, conformément à l'article 2286 du code civil. Dans le cas de non-exécution ou d'exécution imparfaite de ses engagements par le Client, le Fournisseur peut « refuser d'exécuter ou suspendre l'exécution de sa propre obligation », en vertu de l'article 1217 du Code civil.

8.4 – Prohibition des notes de débit d'office

Conformément à l'article L 442-6 I 8° du code de commerce, toute pratique de débit ou d'avoir d'office ou unilatérale est interdite. Tout débit d'office constituera un impayé et donnera lieu à l'application des dispositions des présentes conditions générales régissant les retards de paiement.

8.5 – Modification de situation du Client

En cas de dégradation de la situation du Client constatée par un établissement financier ou attestée par un retard de règlement significatif ou quand la situation financière diffère sensiblement des données mises à disposition, la livraison n'aura lieu qu'en contrepartie d'un paiement effectif. En cas de vente, de cession, de remise en nantissement ou d'apport en société de son fonds de commerce, ou d'une partie significative de ses actifs ou de son matériel par le Client, le Fournisseur se réserve le droit et sans mise en demeure :

- de prononcer la déchéance du terme et en conséquence l'exigibilité immédiate des sommes encore dues à quelque titre que ce soit,

- de suspendre toute expédition,

- de constater d'une part, la résolution de l'ensemble des contrats en cours et de pratiquer d'autre part la rétention des acomptes perçus, et pièces détenues, jusqu'à fixation de l'indemnité éventuelle.

9 - Réserve de propriété

Le Fournisseur conserve l'entière propriété des biens faisant l'objet du contrat jusqu'à complet paiement du prix en principal et accessoires, conformément aux articles 2367 et suivants du Code civil et L. 624 16 et suivants du Code de commerce. Néanmoins, à compter de la mise à disposition, le Client assume l'entière responsabilité des dommages que ces biens pourraient subir ou occasionner pour quelque cause que ce soit. En cas de revente, le Fournisseur pourra opérer un droit de suite en réclamant la créance directement auprès des acquéreurs successifs. En cas d'exercice de la revendication, les acomptes qui auront déjà été versés resteront définitivement acquis au Fournisseur à titre d'indemnité, sans que cela nuise à la possibilité pour lui d'obtenir l'indemnisation complète de son préjudice.

10 - Propriété intellectuelle - Confidentialité

10.1 - Propriété intellectuelle

Tous les plans, études, descriptifs, documents techniques ou devis remis par l'une des parties à l'autre partie le sont dans le cadre d'un prêt à usage dont la finalité est l'évaluation et la discussion de l'offre commerciale du Fournisseur, puis, en cas de commande, l'exécution du contrat. Ils ne pourront être utilisés par l'autre partie à d'autres fins ni communiqués à un tiers sans l'accord préalable de la partie propriétaire de ces documents.

Les parties conservent l'intégralité des droits de propriété matérielle et intellectuelle sur leurs documents prêtés. Ces documents doivent lui être restitués à première demande.

Par ailleurs, les études du Fournisseur, même élaborées à la suite du cahier des charges et entraînant une amélioration de la valeur d'usage du produit, restent sa propriété exclusive et ne peuvent être communiquées, exécutées ou reproduites sans son autorisation écrite.

Le paiement des études n'emporte aucun transfert d'un droit quelconque de propriété intellectuelle au profit du Client. Tout transfert de la propriété intellectuelle devra faire l'objet d'un contrat écrit. Le prix du produit et/ou des prestations ne comporte pas le transfert de la propriété intellectuelle et du savoir-faire, qui restent l'entière propriété du Fournisseur, y compris les droits de propriété intellectuelle des logiciels, applicatifs, bases de données et développements spécifiques même réalisés au titre du contrat. Aucune disposition légale n'impose au Fournisseur de remettre au Client les plans de fabrication.

Les prototypes transmis au Client sont couverts par une confidentialité stricte. Ils ne peuvent être communiqués à un tiers qu'avec l'autorisation expresse du Fournisseur. Les parties garantissent qu'au moment de la conclusion du contrat le contenu des documents contractuels et leurs conditions de mises en œuvre n'utilisent pas des droits de propriété intellectuelle ou un savoir-faire détenus par un tiers. Elles garantissent pouvoir en disposer librement sans contrevenir à une obligation contractuelle ou légale. Elles se garantissent mutuellement des conséquences directes ou indirectes de toute action en responsabilité résultant notamment d'une action en contrefaçon ou en concurrence déloyale.

10.2 – Communication

Le Fournisseur dispose de la propriété ou des droits d'utilisation de marques, logos, documentations techniques, fichiers 3D, fiches produits, photographies, vidéos, sons, etc. ci-après « médias ». Ceux-ci ont une finalité commerciale et ne peuvent être assimilés à des plans techniques et ou des notices d'utilisations.

Le Fournisseur peut communiquer au Client tout ou partie de ces médias dans le cadre de leurs relations commerciales. Le Client ne peut en faire usage que pour les besoins de l'utilisation des produits achetés. Le Client distributeur utilisera les médias exclusivement pour la

promotion et la revente des produits qu'il aura achetés au Fournisseur. S'il souhaite les utiliser pour faire sa propre promotion, déconnectée de la présentation et de la promotion du produit lui-même, il devra obtenir une autorisation spécifique préalable et expresse du Fournisseur.

Le Client ne pourra modifier, adapter, traduire, ou faire des adjonctions ou suppressions aux médias, sans l'autorisation expresse et préalable du Fournisseur. Il s'interdit de supprimer tout symbole ou mention marquant la propriété ou les restrictions d'utilisation des droits, de procéder à une utilisation des médias susceptible de porter atteinte à des droits de tiers, à toute législation ou de constituer une exploitation préjudiciable. Les médias sont susceptibles de faire l'objet d'une facturation. Si le Client demande au Fournisseur d'incorporer les médias sur son support, cette prestation fera l'objet d'un devis. En cas d'arrêt des relations commerciales pour quelque motif que ce soit, le Client s'engage à supprimer immédiatement les médias de ses supports de communication.

10.3 – Confidentialité – Secrets des affaires
Les parties s'engagent réciproquement à une obligation de confidentialité portant sur toute information confidentielle orale ou écrite, quelle qu'elle soit et quel qu'en soit le support (rapports de discussion, plans, échanges de données informatisées, activités, installations, projets, savoir-faire, produits etc.) échangée dans le cadre de la préparation du contrat, même en cas de pourparlers n'ayant pas abouti, ou dans le cadre de l'exécution du contrat, sauf les informations qui sont généralement connues du public ou celles qui le deviendront autrement que par la faute ou du fait de l'une des parties.

En conséquence, les parties s'engagent à :
- tenir strictement secrètes toutes les informations confidentielles, et notamment à ne jamais divulguer ou communiquer, de quelque façon que ce soit, directement ou indirectement, tout ou partie des informations confidentielles, à qui que ce soit, sans l'autorisation écrite et préalable de l'autre partie ;
- ne pas utiliser tout ou partie des informations confidentielles à des fins ou pour une activité autres que l'exécution du contrat ;
- ne pas effectuer de copie ou d'imitation de tout ou partie des informations confidentielles ou réaliser ou faire réaliser des produits en utilisant lesdites informations.

Les parties s'engagent à prendre toutes les mesures nécessaires afin d'assurer le respect de cette obligation de confidentialité, pendant toute la durée du contrat et même après son échéance, et se portent fort du respect de cette obligation par l'ensemble de leurs salariés. Cette obligation est une obligation de résultat. Tout manquement à ces engagements de confidentialité sera constitutif d'un manquement aux dispositions de droit interne applicable ainsi qu'aux règles issues de la Directive 2016/943 du 8 juin 2016 sur la protection des savoir-faire et des informations commerciales non divulguées (dite directive sur le secret des affaires), dont le Fournisseur et le Client s'engagent à respecter les dispositions.

11 – Imprévision - Force majeure

11.1 – Imprévision.

Il est convenu que, en cas de changement de circonstances imprévisible lors de la conclusion du contrat rendant l'exécution excessivement onéreuse pour une partie, les parties renégocieront de bonne foi la modification du contrat. Il est convenu, sans que cette liste soit limitative, que sont notamment visés les événements suivants : variation du cours des matières premières, modification des droits de douane, modification du cours des changes, évolution des législations. En cas de refus ou d'échec de la renégociation, les parties pourront convenir de la résolution du contrat, à la date et aux conditions qu'elles détermineront, ou demander d'un commun accord au juge de procéder à son adaptation. A défaut d'accord dans un délai raisonnable, le juge pourra, à la demande d'une partie, réviser le contrat ou y mettre fin, à la date et aux

conditions qu'il fixe, conformément à l'article 1195 du Code civil. Le Fournisseur déclare en conséquence qu'il n'accepte pas par avance le risque de tels changements de circonstances. Aucune stipulation de prix ferme ou autre mention ne saurait être interprétée comme une telle acceptation de ce risque.

11.2 – Force majeure

Aucune des parties au présent contrat ne pourra être tenue pour responsable de son retard ou de sa défaillance à exécuter l'une des obligations à sa charge au titre du contrat si ce retard ou cette défaillance sont l'effet direct ou indirect d'un cas de force majeure.

Il y a force majeure lorsqu'un événement échappant au contrôle d'une partie, qui ne pouvait être raisonnablement prévu lors de la conclusion du contrat et dont les effets ne peuvent être évités par des mesures appropriées, empêche l'exécution de son obligation.

Si l'empêchement est temporaire, l'exécution de l'obligation est suspendue, à moins que le retard qui en résulte ne justifie la résolution du contrat. Si la durée de l'empêchement excède un mois, les parties devront se concerter dans les plus brefs délais pour examiner de bonne foi l'évolution du contrat.

Si l'empêchement est définitif, le contrat est résolu de plein droit dans les conditions prévues aux articles 1351 et 1351-1 du Code civil, si bon semble à la partie qui est empêchée.

Sans que cette liste soit limitative, il est expressément convenu que sont notamment considérés comme des cas de force majeure les événements suivants :

- survenance d'un cataclysme naturel,
- tremblement de terre, tempête, incendie, inondation etc.,
- conflit armé, guerre, attentats,
- conflit du travail, grève totale ou partielle chez le Fournisseur ou le Client,
- conflit du travail, grève totale ou partielle chez les fournisseurs, prestataires de services, transporteurs, postes, services publics, etc.,
- injonction impérative des pouvoirs publics (interdiction d'importer, embargo, etc),
- accidents d'exploitation, bris de machines, explosion,
- carence de fournisseur.

Chaque partie informera l'autre partie, sans délai, de la survenance d'un cas de force majeure dont elle aura connaissance et qui, à ses yeux, est de nature à affecter l'exécution du contrat.

12 – Fin de vie des produits

Pour les produits faisant l'objet du présent contrat et couverts par la réglementation sur les déchets d'équipements électriques et électroniques (DEEE) visés par le décret n°2014-928 du 19 août 2014 codifié aux articles R 543-172 et suivants du Code de l'Environnement, le Fournisseur respecte ses obligations au titre des articles R543-195 et sous-sections du code de l'environnement.

L'acquéreur s'engage à faire appel aux moyens mis en œuvre par le Fournisseur lorsqu'il souhaitera se défaire de ces produits, ou le cas échéant à transmettre cette information à tous les acquéreurs successifs desdits produits.

13 – Garantie et responsabilité

13.1 – Garantie

13.1.1 – Définition

Le Fournisseur s'engage à remédier à tout défaut de fonctionnement provenant d'un défaut dans la conception, la réalisation, les matières ou l'exécution, dans la limite des dispositions ci-après. L'obligation du Fournisseur ne s'applique pas en cas de défaut provenant soit d'une conception soit d'une mise en œuvre imposée par le client.

13.1.2 – Durée - Point de départ

Cet engagement, sauf stipulation particulière, ne s'applique qu'aux défauts qui se seront manifestés pendant une période de 12 mois minimum, (période de garantie) à compter de la date de livraison.

La garantie se limite à la réparation ou au remplacement des pièces reconnues défectueuses par le Fournisseur

retournées dans ses ateliers aux frais et risques du Client. Seules les pièces détachées fournies, modifiées ou refaites par le Fournisseur, sont garanties, et uniquement pendant la période de garantie du produit principal.

13.1.3 – Obligations du Client

Pour pouvoir invoquer le bénéfice de ces dispositions, le Client doit aviser le Fournisseur, sans retard et par écrit, des défauts qu'il impute au produit et fournir toutes justifications quant à la réalité de ceux-ci. Il doit donner au Fournisseur toute facilité pour procéder à la constatation de ces défauts.

13.2 – Responsabilité

La responsabilité civile du Fournisseur, toutes causes confondues à l'exception des dommages corporels et de la faute lourde, est limitée à 50% du montant HT de la fourniture encaissée.

Le Fournisseur ne sera tenu responsable que des dommages matériels directs causés au Client, qui résulteraient de fautes dans l'exécution du contrat qui lui sont exclusivement imputables. Il ne sera tenu d'indemniser ni les dommages immatériels, ni les dommages indirects, tels que les pertes d'exploitation, de production, de profit, la perte d'une chance, le préjudice commercial, la perte d'image, le manque à gagner, etc. Sa responsabilité ne pourra pas être engagée au titre d'une quelconque assurance additionnelle.

Dans le cas où des pénalités et indemnités prévues ont été convenues d'un commun accord, elles ont la valeur d'indemnisation forfaitaire, libératoire et sont exclusives de toute autre sanction ou indemnisation.

Le Client renonce à recourir contre le Fournisseur et ses assureurs au titre des dommages exclus par les présentes conditions générales ou par le contrat, et se porte fort de pareille renonciation de la part de ses assureurs.

13.3 – Exclusions de garantie et de responsabilité
Toute garantie et toute responsabilité sont exclues pour des incidents tenant à des cas de force majeure ou notamment dans les cas suivants :

- l'usure normale du produit,
- mise en œuvre, montage, installation, utilisation, entretien erronés, inadaptés ou non-conformes aux prescriptions qu'aura le cas échéant données le Fournisseur ou le fabricant du produit, ou aux règles de l'art d'utilisation,
- le non-respect par le Client, l'utilisateur ou un tiers, des réglementations de sécurité et d'environnement qui leur sont applicables,
- la négligence, le défaut de surveillance,
- le manque de compétence du metteur en œuvre ou de l'utilisateur du produit,
- la modification ou remise en état du produit ou l'adjonction ou l'intégration de pièces ou éléments par le Client, par l'utilisateur ou par un tiers, sans l'agrément écrit et préalable du Fournisseur,
- les défauts qui résultent en tout ou partie de l'usure normale du produit,
- les détériorations, défauts ou accidents imputables au Client, à l'utilisateur ou à un tiers, une faute commise par le Client en rapport avec l'exécution du contrat,
- les dommages provenant de l'utilisation par le Client, de documents techniques, informations ou données émanant du Client ou imposées par lui,
- un cas de force majeure telle que définie aux présentes conditions générales.

La garantie sera suspendue en cas de non-paiement par le Client d'un des termes de paiement contractuels.

13.4 – Conformité réglementaire

L'offre intègre les exigences réglementaires (directive basse tension, compatibilité électromagnétique, etc.) et plus généralement les exigences de sécurité connues du Fournisseur au moment où elle est établie. En cas de modification des exigences réglementaires entre la remise de l'offre et l'exécution complète du contrat, la mise en conformité n'est pas à la charge du Fournisseur, qui adressera au Client une offre complémentaire à cet effet.

De même si dans la même période, le Fournisseur reçoit des informations nécessaires au produit, dont il ne disposait pas au moment de l'établissement de l'offre, les modifications ou équipements supplémentaires rendus nécessaires en conséquence, feront l'objet d'une offre complémentaire.

Toute intervention sur le produit par le Client, par l'utilisateur ou par un tiers non agréé par le Fournisseur pouvant entraîner une modification des conditions de sécurité entraîne l'annulation de la déclaration de conformité CE remise par le Fournisseur. Le remplacement d'une pièce ayant des répercussions sur la sécurité par une pièce qui n'est pas d'origine entraîne également l'annulation de ladite déclaration.

14 – Résolution - Sanctions contractuelles

Aucune clause résolutoire ne pourra avoir lieu d'une stipulation expressément acceptée par le Fournisseur, comportant un délai suffisant d'exécution après mise en demeure et mentionnant avec précision les engagements dont l'inexécution peut entraîner la résolution.

L'application de l'article 1222 du Code civil, relatif à la faculté du créancier de faire exécuter lui-même l'obligation, est expressément exclue.

Aucune demande de réduction de prix, pour laquelle cause que ce soit et notamment sur le fondement de l'article 1223 du Code civil ne pourra être mise en œuvre sans un accord préalable et exprès du Fournisseur.

15 – Contestations

Le fait que le Fournisseur ne se prévale pas à un moment donné de l'une quelconque des clauses des conditions générales ne peut être interprété comme valant renonciation à s'en prévaloir ultérieurement.

La nullité de l'une quelconque des clauses des présentes conditions générales n'affectera pas la validité des autres clauses. Le Fournisseur et le Client s'engagent à tenter de régler leurs différends à l'amiable avant de recourir à tout autre moyen de règlement. A défaut de résolution à l'amiable dans un délai d'un mois à compter de la première demande, chacun d'eux pourra solliciter la médiation ou saisir le tribunal compétent. À défaut d'accord amiable, le tribunal de commerce dans le ressort duquel se trouve le siège social du Fournisseur est seul compétent, quels que soient les conditions de la vente et le mode de paiement, même en cas d'appel en garantie ou de pluralité de défendeurs. La loi française est seule applicable au contrat et à ses suites. En cas d'exportation, il est fait application de la Convention des Nations-Unies de 1980 sur les contrats de vente internationale de marchandises, dite Convention de Vienne, et à titre subsidiaire, du droit français.

Déposées au bureau des usages professionnels du Greffe du Tribunal de commerce de Paris sous le numéro N°RG

B – Conditions Spécifiques

Les présentes Conditions Spécifiques viennent compléter les Conditions Générales Professionnelles de l'Union Nationale des Industries de la Quincaillerie (UNIQ) mentionnées ci-dessus et sont parties intégrantes des CGV du Fournisseur.

B.3 – Commande

B.3.1 – Définition du besoin

Le Client doit prendre connaissance des caractéristiques essentielles du ou des produits qu'il désire commander. Il appartient au Client, s'il ne s'estime pas suffisamment compétent, de se faire assister d'un conseil.

Les conseils de pose et de mise en œuvre ne se substituent pas aux règles professionnelles et nationales en vigueur et au respect des règles de l'art. Ils sont donnés à titre indicatif et n'engagent en aucun cas la responsabilité du Fournisseur. Le Client reste le prescripteur du produit.

B.3.2.1 – Ouverture de compte et caractère normal

Produits spécifiques et compléments de gamme :

La mise en fabrication de certains produits spécifiques et complément de gamme peut justifier la notification au Client de conditions spécifiques pour l'acceptation de sa commande. Celle-ci ne pourra en aucun cas être annulée après acceptation des conditions spécifiques. Le Fournisseur s'autorise à livrer avec une tolérance de quantité de 10 %, en plus ou en moins qui est considérée acceptée par le Client. En fin de vie de la dite référence, le client s'engage à acheter le stock restant.

B.3.2.2 – Montant minimal – Unité de conditionnement

Les commandes d'un nombre de pièces inférieur aux boîtages ou colisages indiqués dans notre catalogue ne sont pas acceptées.

Les commandes d'un montant inférieur à 100€ HT seront majorées de 10€ au titre des frais de gestion du Fournisseur.

B.3.2.4 – Formation du contrat

L'acceptation de la commande par le Fournisseur se fera par accusé de réception ou tout autre moyen écrit. Le défaut de contestation par le Client dans les 48 heures d'une confirmation de tarif vaut acceptation du tarif.

B.5 – Emballages

Pour les livraisons sous emballages ou en palettes ou conteneurs, ceux-ci seront facturées au Client. Ces emballages ou conteneurs étant consignés, un avoir sera émis dès leur restitution.

Les palettes « Europe » doivent être restituées au transporteur, faute de quoi une facturation de 15€ HT par palette sera appliquée.

B.6 – Prix

Il est précisé que les éco-participations (éco-mobilier etc...) sont incluses dans le prix HT, tout changement du barème viendra augmenter le tarif HT. La société TB INDUSTRIE est enregistrée au registre national des metteurs sur le marché d'éléments d'ameublement sous le numéro FR018353. Ce numéro garanti que la société, en adhérant à Eco-mobilier, se met en conformité avec les obligations réglementaires qui lui incombent en application de l'article L 541-10-1 10° du code de l'environnement.

Frais de port direct :

Les commandes égales ou supérieures à 1.000 € (Mille euros) hors taxes sont livrées franco de port à l'exception :
- des articles de longueurs supérieures à 3 mètres pesant jusqu'à 100 kg, pour lesquels un port de 100 € sera appliqué, au-delà de 100 kg, nous consulter.

- des grilles de toutes dimensions pour lesquelles les frais de port seront calculés lors de la commande.

Pour les commandes métropoles inférieures au franco, une facturation minimale de 15€ (quinze euros) par tranche de 150€ sera appliquée. Le Franco Corse, DOM-TOM s'entend Franco transitaire métropole. Pour l'export, les frais de port seront mentionnés sur l'accusé de réception de commande.

B.7 – Livraison

B.7.2 – Vérification

Après contrôle détaillé des produits, toute réclamation devra être formulée par écrit dans un délai maximal de 10 jours à dater de la réception par le Client. Passé ce délai aucune réclamation pour manquant ou détérioration ne sera prise en compte par le Fournisseur.

B.7.3 – Délais

Le Fournisseur ne pourra être tenu responsable d'un retard de livraison lié au refus de la livraison par le Client. Le Client est tenu de signer les documents de transport comme preuve de la présentation du produit. Il devra mentionner par écrit les raisons d'un refus de livraison. Le Client assumera la charge des frais de stockage et de nouvelle présentation des produits.

B.7.4 – Retours

Sans remise en cause des autres conditions cumulatives mentionnées au paragraphe 7.4 des conditions de l'UNIQ et dans le cas de l'accord exprès, préalable et écrit du Fournisseur, il est précisé que :

- la retenue forfaitaire pour traitement du retour est fixée au minimum à 30% du prix des produits retournés, des frais supplémentaires notamment de remise en état pourront également être appliqués.

- le retour des produits doit intervenir dans un délai maximal de deux mois après la livraison

B.8 – Paiement

B.8.1 – Conditions

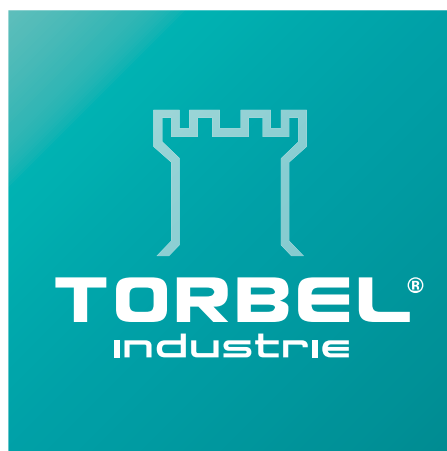
Il est expressément convenu que le Client renonce au bénéfice de la compensation légale. Toute compensation des sommes dues avec les factures de vente des produits est refusée par le Fournisseur.

B.13 – Garantie et responsabilité

B.13.3 – Exclusions de garantie et de responsabilité

Les différents procédés de revêtements (Cataphorèse, Zingage, Peinture etc...) ne peuvent offrir une garantie contre la corrosion. Les articles en acier, même traités, sont susceptibles de s'oxyder et ne peuvent donner lieu à aucune réclamation.

01.12.2020



TORBEL® INDUSTRIE
F-06690 Tourrette-Levens



Tél : +33 4 93 91 01 44
Fax : +33 4 93 79 40 72



info@torbel.com



www.torbel.com